



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

- Les Assises européennes de la Presse à Luxembourg 1
- Monsieur Jacques Santer, Doctor honoris causa de la
Miami University 13
- 4ème Conférence européenne des Ministres responsables des
questions de migration 18
- Auch nach 1992 noch attraktiv: der Finanzplatz Luxemburg
und seine Bedeutung im EG-Binnenmarkt 20
- La 46ème Assemblée générale de l'ONU à New York 24
- La troisième Conférence CSCE sur la dimension
humaine à Moscou 28
- Présentation du projet de budget de l'Etat pour
l'exercice 1992 30

4 / 1991

Juillet - Août - Septembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 43, boulevard Roosevelt

Les Assises européennes de la Presse à Luxembourg

Du 2 au 4 juillet 1991 ont eu lieu à Luxembourg les Assises européennes de la Presse organisées par le Grand-Duché de Luxembourg et la Commission des Communautés européennes. A cette importante conférence sur la presse écrite européenne, il s'agissait d'offrir aux principaux représentants du monde de la presse une plate-forme pour analyser la situation actuelle de ce secteur et de considérer les implications possibles des technologies nouvelles ainsi que les changements dans la Communauté européenne à l'approche de l'horizon 1992. Des rapports préparés par quatre groupes de travail ont fourni une base de discussion pour ces Assises. Les organisations représentatives participant à l'organisation des Assises par l'intermédiaire du comité directeur furent : la Communauté des associations d'éditeurs de journaux (CAEJ), la Fédération des associations d'éditeurs de périodiques (FAEP), la Confédération européenne des syndicats (CES), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), l'Union des confédérations de l'industrie

et des employeurs d'Europe (UNICE).

Lors de la séance inaugurale qui a eu lieu le 2 juillet au Centre européen du Kirchberg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Monsieur Alvin Sold, Président de la CAEJ, Monsieur Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la CES, Monsieur Enrique Baron Crespo, président du Parlement européen et Monsieur Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes. A la séance de clôture, le 4 juillet 1991, ont pris la parole : Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, les présidents des quatre groupes de travail et le rapporteur général ainsi que Monsieur Jean Dondelinger, Membre de la Commission des CE chargé de l'Audiovisuel, de l'Information, de la Communication et de la Culture.

Allocution de bienvenue de M. Jacques SANTER, Premier Ministre

*Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,*

A l'occasion des Assises européennes de la Presse, je voudrais vous souhaiter au nom du gouvernement luxembourgeois - co-organisateur avec la Commission des Communautés européennes de ces Assises - une très cordiale bienvenue au Luxembourg. Il me tient à coeur de remercier particulièrement Son Altesse Royale, le Grand-Duc d'avoir bien voulu par Sa présence rehausser l'éclat de cette cérémonie d'ouverture.

Le Luxembourg, situé géographiquement au coeur de l'Europe a depuis toujours été une terre de passages et d'hospitalité, passages pacifiques ou brutaux, aimables au conquérants. «Terre de passage» a écrit Daniel-Rops de l'Académie française en 1956, «lieu de confluent et de contact de plusieurs langues, de plusieurs civilisations. Le Luxembourg apparaît dans sa structure même, comme la vivante preuve que dans le cadre de l'Europe, tous les éléments ethniques de notre vieux continent peuvent s'entendre parfaitement». Cette constatation reste d'actualité de nos jours que connaissent hélas une déplorable recrudescence des anciens nationalismes, notamment dans l'Est européen.

C'est encore à Luxembourg en ces lieux-mêmes, que la Communauté européenne, le week-end dernier, a écrit une page de son histoire au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement. C'est à Luxembourg, qu'en permanence bat le coeur européen aux sièges de la Cour de Justice des Communautés, de la Cour des Comptes, de la Banque européenne d'investissement, des bureaux de la Commission et du secrétariat général du parlement.

Certes le Luxembourg, carrefour de l'Europe, vivante synthèse des mondes romain et germanique, a été au cours des siècles l'enjeu constant des appétits de ses plus grands et puissants voisins. En

fait «l'histoire plus que millénaire du Luxembourg est un va-et-vient continu entre deux pôles», comme le constate l'historien Gilbert TRAUSSCH : «l'ouverture sur l'extérieur et le repli sur soi». Le premier l'emporte le plus souvent car les Luxembourgeois ont le sens des réalités, mais le second est une tentation rarement absente». Ouvertures recherchées ou subies ! Qu'il me soit permis de citer pour mémoire le rêve impérial du 14^e siècle quand 4 fils de la maison de Luxembourg ont porté la couronne de l'empire germanique ; la lente entrée dans l'espace des Pays-Bas dès le 16^e siècle ; deux annexions à la France d'abord à celle de Louis XIV, puis à la France révolutionnaire ; l'intégration à la Hollande de Guillaume 1^{er} de 1815 à 1839 et l'interlude de la Révolution belge de 1830 à 1839, enfin au niveau politique du 19^e siècle, l'affiliation à la Confédération germanique de 1815 à 1866.

Plus complexes encore ont été les ouvertures économiques du petit espace luxembourgeois qui à n'en pas douter n'ont jamais manqué d'enjeux politiques : notre appartenance à l'union douanière allemande, le Zollverein, de 1842 à 1918, à l'union économique belgo-luxembourgeoise depuis 1921, au Benelux, qui est depuis sa fondation en 1944 un des noyaux de la future Europe, enfin aux Communautés européennes dont le Luxembourg a été un des six membres fondateurs en 1952.

De ce riche passé «communautaire» affirme encore l'historien Gilbert TRAUSSCH, «les Luxembourgeois ont retenu une longue pratique de la souveraineté limitée. Qu'ils aient réussi à maintenir leur identité devrait être un signe rassurant pour tous ceux qui craignent l'après - 1992, l'ouverture du Grand Marché Européen. En bref, un pays exigu comme le Luxembourg ne peut prospérer qu'au sein d'alliances, d'unions et d'ensembles économiques plus

larges. Aux exemples du passé que je viens d'énumérer, il convient d'ajouter l'adhésion spontanée du gouvernement et de la grande majorité des Luxembourgeois à toutes les initiatives allant dans la même direction communautaire. C'est un des aspects que je tiens à souligner d'emblée au moment d'inaugurer ces Assises européennes de la presse qui rassemblent pour 3 jours dans ce Centre européen de notre capitale plus de 500 participants représentant la grande famille de la presse tant du côté syndical que patronal.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Une des conditions de l'émergence dans le Luxembourg moderne de ce «*fräie Geescht*», de cet esprit de liberté et d'ouverture que chante notre hymne national, a été une presse libre depuis l'année révolutionnaire 1848. Il est vrai qu'au 18^e siècle déjà paraissait à Luxembourg-Ville la «*Clef du Cabinet des Princes d'Europe*» que l'on considère à juste titre comme le premier journal luxembourgeois. Rebaptisé «*Journal historique et littéraire*» en 1774, ce bimensuel imprimait des réflexions politiques et culturelles et rayonnait au-delà des frontières du Luxembourg d'antan par la personnalité de son rédacteur, François-Xavier de Feller qui dut se retirer à Liège lors des événements révolutionnaires.

Suite au traité de Londres du 19 avril 1839, base de l'indépendance du Luxembourg, les frontières actuelles du pays furent arrêtées. Une administration et un gouvernement autochtones s'établirent et résolurent le problème de l'analphabétisme par l'introduction de la scolarité obligatoire et gratuite. Ils jetèrent ainsi les bases d'une progressive amélioration du niveau d'instruction des masses et formaient parallèlement des consommateurs pour la presse écrite, jusqu'alors strictement réservée aux 350 et quelque notables qui jouissaient exclusivement du droit de vote.

Au cours de l'élan révolutionnaire de 1848, date de la première véritable constitution luxembourgeoise, la censure fut abolie. Le 23 mars 1848, trois jours plus tard, parut le premier numéro du «*Luxemburger Wort*» (la Voix du Luxembourg). Ce quotidien catholique s'est taillé la part du lion dans le paysage de la presse luxembourgeoise et continue à jouer de nos jours un rôle dominant. Successeurs de feuilles à tendance libérale du XIX^e siècle, des journaux contemporains comme le «*Letzeburger Land*» (Pays de Luxembourg) ou le «*Journal*» contribuent à la diversité de l'information et des opinions. Fondé en 1913, le «*Tägebblatt*», un petit journal d'Esch-Alzette, la Cité du Fer, prônait la République à la suite de la Première Guerre Mondiale. Acheté plus tard par les syndicats libres et le parti socialiste, le «*Tägebblatt*» reste après le «*Luxemburger Wort*» le deuxième quotidien du pays.

Ces quotidiens et les périodiques que je m'abstiendrai d'énumérer tous contribuent d'une manière significative à la vitalité du débat politique. En effet on a pu affirmer que «*la presse quotidienne luxembourgeoise a contribué de manière décisive à jeter les bases politiques de la nationalité luxembourgeoise en menant un débat constant et contradictoire sur des thèmes nationaux, régionaux et locaux, thèmes qui seraient forcément marginalisés dans un grand journal régional français, allemand ou belge*» (Alvin Sold, 1985).

A côté de la liaison des quotidiens luxembourgeois à des courants politiques, une des principales caractéristiques de la presse luxembourgeoise est l'emploi de plusieurs langues dans un même journal. Soucieux de toucher le plus grand nombre de lecteurs, les

rédacteurs se servent en majorité de l'allemand; les articles culturels ainsi que les communiqués officiels et les annonces privées sont le plus souvent formulés en français; parfois la langue de Shakespeare fait son apparition dans des articles économiques et financiers, alors que le Luxembourgeois, la langue nationale des Luxembourgeois, est utilisé de plus en plus souvent dans les annonces. Des publications spéciales en portugais et en anglais s'adressent aux nombreux ressortissants de ces pays qui vivent et travaillent au Luxembourg. Un quotidien français, le *Républicain Lorrain*, fait paraître par ailleurs une édition spéciale destinée au marché luxembourgeois et se réjouit d'une assez vaste circulation.

Ce plurilinguisme et l'ouverture du Luxembourg sur l'Europe et le monde suite aux expériences du passé, que j'ai mentionnées au début, semblent prédestiner l'édition luxembourgeoise à une vocation sinon internationale, du moins suprarégionale. En résumé vous me permettez de dire avec l'écrivain américain Arthur Miller qu'«*une presse de qualité, c'est le dialogue de tout un peuple*».

«*Dans son ensemble, le secteur de la presse luxembourgeoise fait preuve d'une vitalité étonnante. Face à une concurrence étrangère partout présente sur le marché luxembourgeois, la presse quotidienne et périodique a su s'assurer et maintenir une position dont l'importance et la solidité surprennent. Le nombre de livres publiés, le tirage de journaux et de périodiques pour mille habitants au Luxembourg est l'un des plus élevés de tous les pays du monde, constatation étonnante si l'on tient compte des importations de produits de presse qui dépassent probablement la production nationale consommée dans le pays*». Cette analyse du paysage luxembourgeois de la presse écrite que publia le regretté Carlo Hemmer en 1983 reste vraie huit ans après, alors que point à l'horizon la perspective du grand marché unique européen en 1992.

Mesdames, Messieurs qui participez aux quatre ateliers des ces Assises Européennes de la Presse,

Pendant le trimestre écoulé, vous avez préparé à Bruxelles ce forum de la presse qui s'articule principalement autour des thèmes suivants: cadre juridique, ressources humaines, moyens et marché. Trois réunions d'experts, choisis par les organisations patronales et syndicales de la presse quotidienne et périodique, ont permis de formuler les réflexions et analyses des participants sous forme de rapports. Ces rapports seront discutés dans les jours qui viennent aux Assises européennes de la presse de Luxembourg.

Organisées par la Commission des Communautés européennes et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en réponse aux demandes des organisations professionnelles de la presse quotidienne et périodique, ces Assises européennes de la presse n'ont pas l'ambition de déboucher sur une action communautaire spécifique pour le secteur de la presse. Le résultat des discussions et les conclusions auxquelles vous parviendrez d'ici à jeudi d'inscriront dans la politique d'information et de communication de la Commission des Communautés européennes.

Cette manifestation a attiré des participants au-delà des douze pays-membres de la communauté. Je voudrais leur adresser un message de bienvenue particulier, qu'ils viennent des pays de l'EFTA ou des pays de l'Est européen. Leur présence à Luxembourg est un signe de bonne augure et je ne doute pas que les trois jours de ces Assises seront une mine d'informations et l'occasion de rencontres qui seront largement répercutées et discutées dans la presse elle-même.

Si j'ai tenu à vous exposer en détail l'évolution historique de l'intégration du Luxembourg dans des ensembles plus larges, - seul moyen pour nous de survivre et de nous développer, - ainsi que l'évolution et la situation présente de la presse écrite dans notre pays, c'est que je crois y déceler matière à réflexion pour les présentes Assises. Que de problèmes se posent à la presse européenne qui paraissent plus faciles à résoudre dans un cadre communautaire que strictement national!!!

Je ne citerai que les exemples suivants :

1. L'importance des médias imprimés pour le développement intellectuel et l'identité culturelle des hommes dans une Europe qui sera nécessairement une Europe des régions. N'oublions point que dans notre civilisation post-industrielle, les hommes disposent de plus en plus de loisirs. Seule une presse de qualité et à des prix abordables pourra affronter la concurrence avec les médias électroniques pour ce temps libre.
2. Ces dernières années, le monde de la presse est témoin de grandes concentrations d'entreprises et du développement de groupes internationaux.
Quelle sera l'influence de ces groupes sur la libre circulation de l'information et la libre expression des opinions, condition sine qua non d'une presse libre que nous voulons tous.
3. Grâce aux ordinateurs, de nouvelles technologies d'impression et de photocomposition ont fait irruption dans le monde de la presse. Celui-ci vit une révolution pareille à l'époque de

l'invention de l'imprimerie par Johannes Gutenberg à Mayence vers 1440. Il n'y a aucun doute que dans les décennies qui sont devant nous, une flexibilité très grande sera exigée de la part des travailleurs et des patrons de la presse, sans que personne puisse déjà entrevoir le point d'aboutissement des nouvelles technologies.

4. La conscience écologique qui s'est heureusement consolidée ces derniers temps nous fait entrevoir un tas de problèmes en rapport avec la presse écrite : un besoin croissant en papier de qualité à base de bois combiné au problème des encres d'impression à base de minéraux ou de végétaux. Que faire ensuite des montagnes de papier usé qu'on ne peut pas recycler intégralement ?

Altesse Royale,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Ce sont certains des problèmes que je viens d'esquisser en les énumérant qu'avait sans doute à l'esprit l'éditeur René Julliard quand il formulait la définition caustique suivante : «L'édition, c'est l'art de salir avec de l'encre chère un papier coûteux pour le rendre invendable».

Je suis pour ma part persuadé que vous arriverez, Mesdames, Messieurs, à trouver et à formuler des réponses à ces questions et problèmes très variés au cours des Assises européennes de la presse que j'ai l'honneur et le plaisir de déclarer à présent ouvertes.

Discours de Monsieur Alvin Sold, Président de la CAEJ

Your Royal Highness

Satisfaction, anxiety and expectations are the three main feelings that I experience at the start of the first European Press Assises. I will try and elaborate on these three points. Satisfaction, because the European institutions finally show an interest in the written press.

It was a coincidence that Europe and television should have gained momentum at the same time, in the late fifties. It is understandable that the architects of this supranational structure, just like national governments, paid all their attention to this exciting mass-medium, that was both easy to manage and able to cross national borders, making it a truly European medium. Compared to the audiovisual mega-media our newspapers and magazines seem small, almost negligible.

The Assises will allow the press to remind us of some facts and data that deserve to be studied and taken into consideration by all those who are directly concerned.

The editors of the daily press, represented here by the CAEJ and whose president I have the honour to be, publish some 1.800 titles in the 12 member states of the European Community amounting to more than 75 million newspapers every day.

75 million French, German, British, Irish, Spanish, Portuguese, Greek, Danish, Dutch, Belgian and Luxembourg citizens consider it necessary, indispensable even, to buy a local, regional or national newspaper every day.

The daily press in the United States in comparison publishes 63 million newspaper and that of Japan 68 million.

Europe really doesn't have to feel embarrassed. Furthermore this market can be substantially developed. If all Europeans followed the example of our British friends, -who buy 413 newspapers for 1.000 inhabitants - the market would expand from 75 million to 164 million newspapers sold every day.

This doesn't only apply to the daily newspapers, but also to the weekly newspapers and magazines.

In the European Community some 33.000 different titles are sold. I would like to stress the important contribution made by the experts of FAEP, their European organisation, to the four preparatory workshops.

Behind this heterogeneous press through its languages, its formats, its political, cultural and commercial ideas, one finds a competitive and highly computerized industry, endlessly seeking to increase its productivity knowing full well that if it was forced to sell too expensive newspapers, its readers would probably not want or not be able to continue to buy them.

Especially during the last two decades, the search for higher productivity levels and better quality, was a life-or-death question. Almost all press enterprises had to invest high amounts to pass from hot composition by linotypes to electronic photo and

laser-composition and from typographical impression to off set.

This technological mutation has confronted us and our personnel with sometimes painful conversion and adaptation problems.

It was important to remain in a powerful position in the communications and mass media world. The written pillar of our culture had to be consolidated to better resist the audiovisual shock wave. The financial resources had to be used to this effect.

The economic dimension of the press is impressive nowadays. The daily newspapers employ on their own 250.000 people, among them 40.000 journalists. Their yearly consumption of paper amounts to 6,3 million tonnes. The magazines employ, directly and indirectly, 500.000 people. This is an awful lot, even on a European scale.

The economic importance though is not the main argument used by the press when confronted with national or European authorities.

We would of course like our industry to function normally, which is to say profitably.

For this prime objective to be reached, it is necessary to create certain dispositions that take into account the constraints deriving from the newspapers public role.

It is worthwhile to expand on this notion of public role of the press in a democratic society.

It is impossible to imagine a government in a democracy to control the information flow, to dictate analyses or comments.

This would be contrary to a fundamental human right, namely the freedom of expression.

Or for the freedom of expression to have its concrete function in daily life, its complementary right, the freedom to publish, must be vested on a healthy legal and economic basis.

The press, in its pluralism, a reflection of free expression, fulfills a vital role in a democracy: that of melting-pot of ideas, this notion being taken in its philosophical context.

Our European states have fully understood this fact, all of them, in one way or another, considering newspapers not to be ordinary goods, in spite of them being industrial products.

There is no democratic country that doesn't allow the freedom of the press a particular economic space, be it through derogations or even direct or indirect subsidies.

Those national dispositions result from wise considerations that take into account the good and bad experiences made over the centuries during the attempts to push back the limits of democracy - without opening the door to anarchy.

And this brings me to my second feeling, anxiety. Europe, this great Europe, this superpower in the making, this Europe that seems to be in such a hurry, despite everything one might say (just look at all the achievements in 34 years, since the Treaty of Rome), will it be able, intellectually and technically, to understand that it has to lose some time and money to leave to the press what the

European states have given it?

Europe seduced by the vast horizons of the Single market, will it be wise enough to spare the written press harmonizations which have proven necessary elsewhere, but which would prove to be fatal in this case. Will the Councils of Ministers, the Commission, the Parliament, all present in this Assembly, be prepared to exclude newspapers from their general roles.

I have my doubts on this subject and unfortunately these doubts have tended to increase over the last months.

All too often, at the end of long and patient attempts at explaining, there only remains the fear of the determination of our dialoguepartners to stray from the fixed course.

Recent examples are there to prove it. The Zero VAT rate applied to newspapers, as it is at the moment in the United-Kingdom, in Belgium, in Portugal and in Denmark, is the public expression of not wanting to tax a fundamental human right, the right to information.

Instead of extending this rate to all Community countries, Europe abolishes the Zero rate in spite of innumerable interventions by the profession.

Publicity, which finances the press up to 50 and 70% is prohibited through the means of a Community directive for goods authorised to be sold.

As a matter of fact we talk about tobacco, that might only be at the top of a list of prohibitions. If they had dared to follow up their own logic, they would have had to ban production as well.

Anxiety then, that the EEC, because of its ignorance of the impact of its generalistic decisions on the financial equilibrium of the press, will cause us, albeit unwittingly, irreparable damage.

Anxiety, finally, in front of a certain tendency to multiply the deliberation and decision-making structures in Europe.

On March 20th, Commissioner Dondelinger declared that the press depended and would continue to depend essentially on national legislation and that the principle of subsidiarity would be vigorously applied. Editors can only applaud this formula which leaves the political and social debate about the press where it belongs, on the national level.

This would in no way prevent European discussions among the members of what has been called the press family to take place on a private and free basis.

I've expressed my satisfaction and my anxiety, I can now express my expectations.

If the CAEJ has taken up the challenge of Commissioner Dondelinger and participates at the Assises, it is because these seem to be a good occasion to render the press its place, which is to say the front-of-stage.

The four workshops (and I would like to take this occasion to honour the knowledge and devotion of the experts) have constituted a documentary that was missing until now.

We now have an elementary knowledge of the European press and first of all its particularities which constitute its «raison d'être» and the pillars of European democracy.

This file, compiled by the editors and representatives of the different professions of the family, will be brought to the knowledge of the European institutions. They will be able to measure the consensus reached on economic problems, but also the wide spectrum which concerns legal and social factors.

What I expect after the Assises, what all editors expect, is a new approach directly concerning our profession and industry. It is true that newspapers are an industrial product, but also carriers of

an non-material and unmeasurable value.

They are the vehicles, black on white, of fragments of our universal thought that can be read and re-read.

Taken in isolation, a newspaper might seem but a small thing, which one could dispense of. Taken together though they constitute the tangible proof of our freedom of expression and thus of Democracy.

May these Assises then serve to defend all newspapers against everything that might prevent them from responding to this readers' aspirations.

Discours de Monsieur Jean Lapeyre, Secrétaire général adjoint de la CES

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Confédération Européenne des Syndicats, du Groupe Européen de Journalistes et de la Fédération Graphique Européenne, je me réjouis d'être parmi vous.

Une conférence sur les médias audiovisuels a déjà été organisée en 1989 et nous apprécions que la Commission ait pris le même genre d'initiative pour le secteur de la presse écrite.

Sans vouloir préjuger des résultats des assises, je pense qu'un travail de réflexion a déjà été réalisé lors des rencontres préparatoires des Assises.

Des représentants de différentes organisations ont organisé des réunions du genre brainstorming, sans devoir absolument aboutir à des règlements contraignants.

Depuis des années, le mouvement syndical européen suit avec intérêt l'évolution dans le secteur des médias et essaie de contrer des développements négatifs.

C'est la préoccupation permanente du Groupe Européen de Journalistes, de la Fédération Graphique Européenne et du Comité Européen des Syndicats des Arts, des Spectacles, de la Presse et de l'Audiovisuel. Ils connaissent à fond les problèmes du secteur des médias, ils ont l'expérience nécessaire pour défendre les intérêts des travailleurs.

Mais la CES, en tant qu'organisation centrale du mouvement syndical européen, prend, elle aussi, des positions importantes sur les thèmes concernant le secteur.

Nous avons organisé en novembre 1988 à Karlsruhe une conférence européenne sur la dimension sociale dans le secteur des médias face à la réalisation du marché intérieur.

Les revendications qui ont été posées alors sont toujours d'actualité. Nous nous sommes prononcés pour

- des mesures contre la concentration des médias
- des règlements pour la formation dans le secteur des médias
- la création d'un organe européen de consultation.

Que s'est-il passé depuis 1988? Soyons francs: pas grand chose, en fait rien du tout, pas une seule mesure réglementant la concentration des médias, pas une seule petite proposition.

C'est la raison pour laquelle, lors de notre congrès au mois de mai à Luxembourg, nous avons adopté une résolution sur la politique européenne des médias, dans laquelle nous prôtons

- le maintien de la diversité du paysage médiatique
- l'endigement de la concentration
- la garantie des droits syndicaux
- la liberté d'information, indépendante des intérêts économiques
- la protection totale des sources d'information.

Les journalistes et tous les autres travailleurs doivent avoir les mêmes droits que les autres travailleurs, qu'ils s'agisse de leur rémunération ou de leur statut dans l'entreprise.

Il est évident que le journaliste doit être indépendant, il doit être au service de la vérité et de l'objectivité. Mais il ne peut le faire que si ses conditions de travail le lui permettent.

Permettez-moi d'approfondir la situation des médias.

En Europe, de nombreux développements dans le secteur de la presse ont laissé miroiter «un monde merveilleux des médias», varié, coloré, riche en informations.

La révolution des médias, tant attendue, impulsée par l'introduction de nouvelles technologies, est imprégnée de mythes: le mythe de la variété, le mythe du libre accès à l'information, le mythe de la libre entreprise, y compris pour ceux qui ne sont pas des magnats.

Le Marché intérieur s'accompagne aussi de mythes promettant l'échange libre d'informations, de meilleures conditions de travail et de vie pour les journalistes et les autres travailleurs de la presse.

Mais regardons ces mythes d'un peu plus près:

Il est clair que les nouvelles technologies ont au moins permis sur le plan technique l'échange et la diffusion d'informations à une vitesse vertigineuse et à des distances incroyables. Il est également vrai que ces dernières années on a vu apparaître de nouveaux médias, des banques de données, le teletext... Finalement il est clair aussi que la révolution médiatique a transformé fortement le paysage des médias européens.

Mais ici se termine le beau conte de fée. Si on ne se laisse pas éblouir par les mythes, on a alors une toute autre image du monde

des médias. Les possibilités plus nombreuses n'engendrent pas automatiquement la diversification de l'information et de l'opinion.

Le marché des médias est dominé par quelques entreprises transnationales caractérisées par des structures complexes.

On parle souvent des magnats de la presse comme Maxwell, Murdoch, Berlusconi, Hachette, Bertelsmann, Springer etc.. En allemand, on parle de «Pressebarone», les barons de la presse. Cette expression parle d'elle-même car elle nous projette en arrière à une époque où la société était structurée de façon féodale, où un petit nombre dominait les masses et donnait le ton.

La féodalité médiatique survit malheureusement encore à notre époque.

Les conditions de travail des personnes employées dans ce secteur, les possibilités de défense de leurs intérêts ne sont pas meilleures, au contraire elles sont souvent détériorées systématiquement.

On pourrait me reprocher ce tableau noir, mais vu la situation actuelle, le pessimisme est de mise. Les problèmes sont très nombreux et difficiles à résoudre, les solutions sont trop rares et faibles.

Le libre accès à l'information ainsi que la diffusion libre sont essentiels pour les sociétés démocratiques. Considérer la presse comme le «quatrième pouvoir» est peut-être quelque peu exagéré, mais nous ne pouvons pas oublier que la démocratie a besoin de mécanismes de contrôle, que la presse justement peut et doit contribuer à ce contrôle.

C'est la raison pour laquelle nous devons disposer d'une presse diversifiée, d'une presse qui reflète les courants et tendances différents de la société, d'une presse qui reflète les différences régionales et locales, d'une presse qui laisse la parole également aux minorités.

Si la presse est entre les mains de quelques multinationales, le pluralisme de l'information est menacé et l'on est à quelques pas de la manipulation de l'information. Je ne veux accuser personne de manipulation mais je veux faire remarquer que la liberté d'opinion et d'information est pour nous un bien précieux qui doit être défendu. C'est pourquoi une réglementation visant à limiter la concentration des médias sur le plan européen est indispensable. Cette revendication syndicale est reprise également par le Parlement Européen qui dans plusieurs résolutions a prôné une telle limitation.

Qu'en est-il de la qualité de l'information dans ce nouveau monde médiatique ?

Ces dernières années, on constate que la valeur d'une information ne se mesure pas à son contenu mais bien à sa valeur d'entertainment. Les journalistes risquent de devenir des showmen de l'information. Ce concept de l'information - sensation conduit à la dégradation des standards professionnels. Les journalistes ne doivent plus faire preuve de criticisme ni pouvoir rédiger des rapports indépendants, mais doivent de plus en plus apprendre à présenter les nouvelles de façon distrayante pour trouver un emploi.

Pour contrer ce développement, il faut mettre sur pied une formation professionnelle de base et multidirectionnelle. Les journalistes doivent avoir droit à la formation continue sous forme de congés-éducation. Dans certains pays, les syndicats ont réussi à les imposer; dans d'autres le dialogue est toujours en cours.

Une formation solide est nécessaire pour garantir la qualité de l'information indépendante et libre, mais il faut également garantir des relations de travail et des conditions de travail correctes pour tous les travailleurs du secteur des médias.

Une presse libre et de meilleures conditions de travail sont inséparables.

Ces dernières années, les emplois précaires n'ont cessé d'augmenter. De plus en plus, les travailleurs ont des contrats à temps partiel ou à durée limitée. Les journalistes sont engagés comme travailleurs occasionnels, pour un jour, pour une semaine ou à la pige, souvent sans garantie de rémunération, et sans protection sociale.

Le journaliste free lance qui travaille de façon indépendante est une composante essentielle du métier. Il est rare aujourd'hui que le journaliste ait le choix entre un statut de free lance ou un statut d'employé. En effet, l'activité professionnelle indépendante n'est souvent qu'une solution qui s'impose quand on désespère de trouver une place stable. Le cas se présente de la même manière pour les imprimeurs et les travailleurs du secteur de la presse. Le choix se situe entre l'emploi précaire et le chômage.

C'est justement dans ce genre de situation, dans un marché tendu, qu'il est important de représenter les intérêts des travailleurs, d'avoir la possibilité de s'organiser syndicalement sans risque de pénalisation. Ce n'est pas pour rien que la Charte sociale européenne stipule parmi les droits fondamentaux le droit à l'association syndicale.

Mais dans le secteur de la presse, ce droit fondamental n'est pas particulièrement bien perçu dans certains pays de la Communauté. L'absence de barème et l'individualisation des contrats de travail, qui entravent une défense collective des intérêts, représentent les problèmes principaux. En Grande-Bretagne, par exemple, quand les travailleurs du secteur de la presse se prononcent à la majorité pour un syndicat, la représentation syndicale n'est pas reconnue par la direction de la firme et toute forme de coopération est refusée.

Pour garantir aux travailleurs du secteur de la presse de bonnes relations de travail, une représentation syndicale ainsi qu'une formation continue, il est nécessaire de donner vie aux belles déclarations d'intention de la charte sociale, d'imposer par des mesures légales les normes qui y sont prescrites.

Bref, pour créer un monde des médias meilleur, il y a du pain sur la planche.

Ni le Marché intérieur, ni les assises de la presse écrite ne pourront apporter des solutions rapides.

Néanmoins, les groupes de travail ont, lors de la préparation de cette conférence, réalisé un travail considérable. C'est assez rare étant la cohabitation d'organisations si différentes. Je ne veux pas faire les louanges de ces assises, mais il reste néanmoins que les points de vue différents n'ont pas empêché un travail fructueux.

Lorsque je passe en revue les divers résultats des réunions préparatoires, il me vient à l'esprit les points suivants :

Les experts du groupe de travail 1 étaient tous d'accord sur le pluralisme de la presse, car ce pluralisme est la condition préalable

de la liberté de presse et de l'opinion. Cela correspond par exemple à l'effort de protéger de petits journaux, dont la survie est nécessaire pour garantir le pluralisme.

Dans l'atelier 2, les participants se sont prononcés pour la garantie d'accès à l'information, pour la garantie que chaque citoyen ait un accès direct et libre aux informations diffusées.

Le 3^{ème} groupe de travail a insisté sur les problèmes de l'environnement, qui sont liés aux matières premières et à la production dans le secteur de la presse.

Le groupe 4 a recommandé d'utiliser des programmes communautaires de façon plus intensive. Je pense par exemple à la formation de base et continue de toutes les personnes travaillant dans le secteur.

Les éditeurs et les journalistes ont défendu ensemble le principe du libre accès à l'information, aux séances publiques, aux données et à d'autres matériels d'information.

Mais ne soyons pas trop optimistes car même pour les problèmes de formation de base, de l'application de la Charte des droits sociaux fondamentaux il y a encore du pain sur la planche.

En guise de conclusions, permettez-moi de commenter des développements possibles.

Comme je l'ai déjà dit, un énorme travail a déjà été réalisé sur le sujet. Il suffit de voir la montagne gigantesque de rapports faits par différents experts. Mais faisons en sorte que la montagne n'accouche pas d'une souris.

Que se passera-t-il après les assises ?

Nous voulons un prolongement des assises. Lors des réunions préparatoires nous avons lancé l'idée d'un forum européen de la presse. Il s'agirait d'un organe tripartite (Commission, organisations d'éditeurs, et organisations syndicales), qui se réunirait régulièrement pour discuter des problèmes importants du secteur européen de la presse. Tous les groupes de travail ont accueilli positivement cette proposition.

Intervention du Président du Parlement Européen, M. Enrique Baron Crespo.

Altesse Royale,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président,
Monsieur le Commissaire,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir convié à participer à la séance inaugurale de ces Assises européennes de la presse et de me donner ainsi l'occasion de contribuer, au nom du Parlement européen, à une réflexion commune sur le devenir de la presse écrite européenne face à l'achèvement du grand marché de 1993. Alors que cette échéance approche, c'est un plaisir pour moi de pouvoir apporter quelques commentaires à un débat fondamental pour notre Europe, celui de la libre circulation des idées, sans laquelle elle n'existerait pas.

Vous me permettrez d'emprunter votre méthode et, en partant de

De telles rencontres sont nécessaires et possibles à la lumière des intérêts et des expériences faits lors des assises.

Nous osons même dire que des assises trouveraient tout naturellement un prolongement dans un dialogue social. La Confédération européenne des Syndicats poursuit un dialogue depuis 1985 avec leurs pendant patrons européens, l'UNICE et le CEEP.

Je dois avouer que ces rencontres sont difficiles et que notre patience est souvent mise à l'épreuve. Mais la patience est payante. Nous avons réussi l'été passé à conclure un accord-cadre sur la formation avec le CEEP, le Centre Européen des entreprises publiques.

Vous pourrez constater le sérieux avec lequel les participants ont abordé les problèmes. Vu la réalisation du marché intérieur, la mise sur pied d'un dialogue dans le secteur de la presse nous paraît une nécessité absolue.

La CES a répété à plusieurs reprises qu'elle veut décentraliser le dialogue social : au niveau des secteurs, au niveau des régions, au niveau de l'entreprise.

Je ne veux pas parler de thèmes qui doivent être discutés à ces niveaux, par exemple au sein d'un forum européen de la presse. Les organisations à ces niveaux savent mieux que quiconque quels sont les points cruciaux. Ces entretiens devraient aboutir à une sorte d'accord global européen, qui devrait servir de cadre pour des règlements nationaux.

Nous sommes encore loin de cela, mais nous devons faire le premier pas. Les syndicats européens sont prêts à faire ce pas, je peux vous l'assurer. Nous serions heureux de voir les employeurs, les éditeurs faire ce pas avec nous.

Je voudrais remercier la Commission et le gouvernement luxembourgeois, qui sous la présidence luxembourgeoise a organisé cette conférence. J'espère que la présidence néerlandaise reprendra le flambeau et prêter attention aux revendications des syndicats sur la politique des médias.

Mesdames et messieurs, je vous souhaite une très bonne conférence.

l'actualité communautaire, de commencer par quelques remarques sur le Conseil européen qui vient de se tenir à Luxembourg. Encore une fois, cette réunion a démontré combien la construction communautaire doit être vue et conçue à la lumière de l'histoire immédiate. Je peux dire que l'appel pressant que j'ai lancé au nom du Parlement européen a été écouté. Cette fois, les Douze ont compris la nécessité d'agir en matière de politique extérieure, de prendre l'initiative. Et ce d'autant plus qu'un de nos voisins, la Yougoslavie, est entraîné dans la spirale dangereuse de la désintégration, alors que notre Communauté est engagée, elle, dans celle de l'intégration.

Si les parties prenantes au conflit semblent enfin être amenées au dialogue, c'est bien grâce à la tenacité des membres de la Troïka communautaire qui, à deux reprises, s'est rendue sur place. Cette démarche a permis, tout au moins en l'état actuel de la situation, un cessez-le-feu et la désignation du Président de la République yougoslave. En ces heures troublées, il est primordial d'accélérer le retour des troupes fédérales dans les casernes et d'obtenir un moratoire d'indépendance de la part des Républiques croates et slovènes.

Aujourd'hui, se tient à Vienne la réunion sollicitée par l'Autriche, en vertu de la disposition de la C.S.C.E., qui prévoit ce type de rencontres en cas d'activité militaire anormale de l'un des Etats membres. Demain, à Prague, s'ouvrira, à l'initiative des Douze, la rencontre de l'organe chargé de la prévention des conflits au sein de la même conférence. Ces deux réunions, notamment la seconde, constitueront un test historique pour nous tous. Le risque de guerre civile qui persiste en Yougoslavie doit nous inciter à redoubler d'efforts et à maintenir la pression sur les parties au conflit.

Dans ce contexte, et après avoir écrit aux présidents des trois parlements concernés, j'ai décidé de convoquer demain un Bureau élargi du Parlement européen, afin d'examiner l'offre de dialogue que j'ai adressée à nos collègues et de déterminer quelle pourrait être l'attitude de notre Assemblée lors de l'examen du troisième protocole financier CEE-Yougoslavie sur lequel, pour qu'il rentre en application, le PE doit rendre un avis conforme.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'ores et déjà pour la Communauté d'une véritable réussite sur un cas pratique de mise en oeuvre de la politique extérieure et de sécurité commune que nous appelons tous de nos vœux.

Malheureusement, pour ce qui est des conférences intergouvernementales, les résultats du Conseil européen de Luxembourg sont la preuve que notre Communauté n'est pas encore en mesure d'assurer la cohérence voulue entre une pratique réussie et les textes qui nous sont proposés pour lui donner forme juridique.

Sans m'étendre davantage, je tiens cependant à souligner devant vous, comme je l'ai déjà fait devant le Conseil européen, que l'on ne peut prétendre progresser sur la voie de l'Union politique et de l'Union économique et monétaire, tout en prenant le risque de rendre la Communauté à la fois moins démocratique et moins efficace. Il faut souligner encore une fois le caractère réducteur de la proposition de la présidence sur la co-décision législative. Voilà que certains Etats membres lient l'acceptation même du principe de codécision à une avancée dans le développement de certaines politiques communautaires. Qui veut une Union européenne démocratique, ne peut contester le principe de la co-décision. En tant que pierre angulaire de toute constitution démocratique, il est le fondement de la légitimité. Le PE ne peut concevoir qu'il soit contesté.

Il semblerait, du moins faut-il l'espérer, que ce qui n'est pas dans les textes des conclusions du Conseil ne soit plus qu'à peaufiner. Dans la foulée de la déclaration GENSCHER/DE MICHELIS, nous continuerons donc le dialogue avec les membres des conférences intergouvernementales afin de parvenir à la double investiture de la Commission et ce, pour une durée de cinq ans qui correspond à la législature du PE. Tout comme nous maintiendrons nos demandes sur le droit d'initiative législative, l'avis conforme pour la conclusion d'accords internationaux, le droit de ratification des réformes des traités, les pouvoirs fiscaux et budgétaires

du Parlement, son droit d'enquête et son droit de pétition.

A propos de la citoyenneté, je persiste à croire qu'il est fondamental, pour l'adhésion de nos concitoyens à l'Union européenne, de leur donner un droit de recours auprès des tribunaux communautaires pour faire valoir leurs droits fondamentaux. Ce n'est qu'en changeant de cap que les Douze parviendront à apporter une réponse aux aspirations de leurs peuples mais également à celles de ceux qui voient en la Communauté un modèle.

Or, dans un monde en bouleversement, où chaque jour de nouveaux événements interpellent notre Histoire, les médias, et plus particulièrement la presse écrite, sont les témoins indispensables de l'actualité et contribuent par-là même à la formation de notre mémoire collective. Que seraient, en effet, notre société, notre Communauté européenne, sans les quotidiens, sans les hebdomadaires, sans les périodiques ? Pour le lecteur - y compris l'homme politique - vous êtes bien souvent un élément de référence.

L'échange culturel est, j'en suis profondément convaincu, l'élément indispensable à la formation d'une identité européenne ressentie comme telle par nos concitoyens. Première instance de la vie démocratique en Europe, le Parlement européen veut être, comme vous, le promoteur de l'enracinement culturel européen, qui est le produit de l'histoire séculaire de nos Etats membres.

Du nord au sud de l'Europe, avec nos différences, grâce à ces différences, s'élaborent une pensée, une certaine vision de l'homme européen. Apanage d'une élite jadis - encore que les bâtisseurs de cathédrales ne s'interrogeaient pas sur l'Art européen mais le faisaient -, cette pensée, amplement relayée par vous, est devenue aujourd'hui un bien commun qu'il nous faut exploiter. J'en veux pour preuve les efforts qui sont les vôtres, notamment à travers les cahiers spéciaux, qui couvrent tous les aspects de notre vie communautaire, mais aussi à travers l'information quotidienne sur une activité complexe de nos institutions, bien souvent difficile à saisir, même pour nous.

Il ne s'agit pas de plaider pour une culture européenne unidimensionnelle, mais bien pour une reconnaissance de ce que nous sommes, de ce qui nous fonde. Au-delà des barrières, des langues, des habitudes nationales et régionales, des coutumes lointaines qui ont résisté à l'usure du temps, en dépit des conflits qui nous ont souvent déchiré, nous avons tous en nous nos jardins secrets d'Europe que nulle entrave douanière n'a jamais pu arrêter.

Je sais qu'il est ambitieux, qu'il est peut-être même dangereux de vouloir définir la culture européenne. Parce qu'elle est universelle, parce qu'elle n'est pas une, parce qu'elle s'est nourrie à toutes les sources pour fortifier son génie en le renouvelant, parce qu'elle est plus têtue que la géographie ou les vicissitudes de l'histoire.

«Si c'était à refaire», aurait dit Jean MONNET, «je commencerais par la culture.» Méditons sur ce message et avançons, malgré les à-coups, sur la voie de notre Union européenne. Tous les jours, nous constatons que l'Europe avance, existe, se fait.

Mais pour aller plus loin, pour devenir plus forte, elle a besoin d'air, de souffle, d'inspiration. Elle a besoin de ses artistes. Elle a besoin de ceux qui, par la réflexion alimentent les débats européens. L'Europe doit se lancer avec eux, en confiance, ce formidable défi à l'intelligence, à l'espoir aussi.

Le temps presse d'autant plus que la facilité des moyens de communication, les progrès foudroyants de la technologie dans ce domaine, accélèrent encore cette urgence. Vous êtes les acteurs de cette accélération; nous devons vous donner les moyens d'agir pour que «modernité», rime avec culture.

C'est un pari mais également une chance formidable pour l'Europe, si elle la saisit. Apprenons à créer ce qui nous manque, à produire des symboles, des images, des mots pour les peuples de la Communauté appelés de plus en plus à vivre ensemble, afin qu'ils pensent «Européen». Tel est me semble, même s'il s'attache avant tout aux aspects juridiques, l'enjeu de vos Assises.

La parole, les mots, sont par définition l'instrument parlementaire, mais constituent aussi l'outil de base de la culture journalistique; n'oublions pas que la principale tâche de tout informateur, est de présenter l'information, le plus objectivement possible, afin que l'homme de la rue, n'ignore rien de ce qui se fait.

Au siècle où la communication est devenue le maître-mot, le rôle du journaliste, mais également le nôtre, est de rendre clair ce qui ne l'est pas. Dernièrement, les journalistes ne nous ont-ils pas fait partager l'émoi du peuple allemand lors de la chute du triste mur de Berlin, symbole de toute une époque de division de notre continent. Ainsi, par leurs écrits, ils forgent les annales de notre temps.

Bien sûr, et permettez-moi cette petite critique qui s'adresse surtout aux médias audio-visuels, il ne faut pas tout sacrifier à l'appât du sensationnel pour tomber dans l'irréel. Il me semble à cet égard que l'effort de réflexion collectif qui s'imposait à la suite de la Guerre du Golfe n'a pas été fait.

Si j'ai évoqué plus haut la nécessité de l'Europe de la culture, je voudrais également aborder une courte réflexion sur l'importance de l'information relative à l'Europe du quotidien, à celle que nous tentons de bâtir et qui a pour nom Union européenne. Certes, et je suis le premier à le reconnaître, les responsables communautaires ont de grandes difficultés à rendre perceptible par l'opinion publique la dimension hautement politique de débats apparemment techniques. La CE a besoin d'une «glasnost» de langage et de procédures, ce qui ne peut s'obtenir que par une plus grande ouverture démocratique. Il me semble que les médias se doivent, eux-aussi, de faire cet effort de pédagogie et de vulgarisation de l'information, comme ils doivent résister à une tendance bien réelle qui consiste à renationaliser l'actualité communautaire.

A partir de cette observation, pourquoi ne pas tenter de jeter les

bases d'une coopération plus étroite entre les vecteurs européens et nationaux d'information?

Dans l'immédiat, vous êtes ici pour débattre de la dimension communautaire de l'exercice de votre profession. Quel avenir pour la presse écrite face à l'horizon 1993? Vous le savez, le PE s'est récemment préoccupé du phénomène de concentration dans le secteur des médias. Nous en sommes d'autant plus inquiets que certains Etats ne disposent d'aucun instrument législatif de contrôle et que, en matière de Marché intérieur, il n'existe pas de réglementation communautaire spécifique à concentration et au rachat des sociétés de presse.

Il convient donc d'en élaborer une, afin de préserver le droit à l'information, le pluralisme de celle-ci, l'autonomie des rédactions et de leurs journalistes, ainsi que la liberté d'expression.

Pour toutes ces raisons, notre Parlement a demandé à la Commission de formuler des propositions pour que, dans le cadre d'une législation antitrust, soient:

- assurées des normes professionnelles minimales,
- protégée la déontologie du journaliste,
- éliminé le danger de subordination des petites entreprises,
- garantie la liberté d'expression de tous les travailleurs de l'information.

Nous demandons en outre aux Etats qui n'en disposent pas encore, de se doter d'instruments juridiques qui tiennent compte à la fois de la presse écrite et de la presse audio-visuelle.

Pour tout démocrate, la liberté de la presse est une des conditions sine qua non de la démocratie. On ne peut concevoir d'information, écrite ou orale, sans celle-ci. Le but de votre rencontre est de vous donner les moyens de votre action. En cela, vous pouvez compter sur nous, et nous attendons avec intérêt les résultats de votre rencontre.

Je suis convaincu que la Communauté a le devoir moral de soutenir ces médias. Ce sont eux qui sauront transformer en mots, en images, en pages, cette immense nouveauté: l'Union européenne, dans le respect des identités de chacun. Il y a peu, l'Europe était peut-être encore un rêve. Mais le rêve se transforme chaque jour un peu plus en réalité. L'Europe compte sur ses journalistes car c'est par leur travail quotidien qu'ils pourront donner à tous et à chacun le sentiment d'être européen. Je souhaite à vos Assises tout le succès mérité.

Je vous remercie.

DISCOURS DE JACQUES DELORS, PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Monseigneur,
Monsieur le Président du Parlement Européen,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,

Il y a quelque temps, à l'émission politique française «l'heure de vérité», alors que l'on me demandait ce que j'aimerais faire lorsque j'aurai quitté la Commission Européenne, j'ai répondu: travailler dans un grand quotidien. C'était le cri du coeur, croyez-moi, devant les missions qui sont celles de la presse: informer, éduquer en un sens, mais aussi surveiller les pouvoirs, enfin distraire -

dans le respect de la dignité de l'homme. La presse, c'est en quelque sorte le baromètre de la démocratie, le reflet de la santé d'une société: Tocqueville l'a dit depuis bien longtemps, nos voisins de l'est le découvrent ou le redécouvrent. Les jeunes d'ailleurs ne s'y trompent pas, qui continuent d'être massivement attirés par des carrières pourtant difficiles.

Je n'ai pas besoin, dans ces conditions, de vous dire combien je me réjouis d'être parmi vous, pour cette première journée des Assises de la presse. Je voudrais vous parler ce soir, bien sûr en acteur de la construction européenne mais aussi en lecteur assidu de la presse quotidienne et mensuelle.

Avant d'évoquer quel pourrait être l'apport des Assises, permettez-moi quelques réflexions sur ces missions de la presse que je viens d'évoquer.

Les missions de la presse écrite

Ce que nous attendons en premier lieu de la presse, c'est bien sûr qu'elle fournisse une information aussi exacte que possible, qu'elle éclaire l'opinion, qu'elle rende lisibles les grandes évolutions. Pour ce qui est de la construction communautaire, il faut bien reconnaître que la tâche n'est pas toujours facile, car l'accélération de l'histoire a été formidable ces deux dernières années. Le lecteur a besoin de repères et il est souvent découragé devant le nombre, la diversité et la technicité des sujets à suivre - de la mise en place du marché intérieur avant la fin 92 à l'assistance aux pays de l'est et du sud, du renforcement de la cohésion économique et sociale aux conférences sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique.

La tâche serait insurmontable si la commission européenne, comme le parlement européen, ne travaillait pas littéralement sous les yeux de la presse. Savez-vous que, du point de vue des effectifs de journalistes présents, la salle de presse de la commission n'a d'équivalent que celle de la maison blanche à Washington ? Tous les jours, à midi, les journalistes sont informés des activités de la commission et ont l'occasion de poser toutes les questions qu'ils souhaitent pouvoir soulever au porte-parole de la commission et à ses collaborateurs. C'est une discipline extrêmement rigoureuse mais salubre, parce que cela prévient, je l'espère un peu, le technocratie et que cela implique une grande transparence des décisions.

Bien sûr, on peut très bien se tenir informé sans lire la presse. Mais je pense que c'est la presse qui peut, mieux qu'aucun autre média, s'acquitter de cette mission difficile. Les contraintes de la société du spectacle y sont moindres ; surtout, le lecteur est le maître de son temps, de son rythme, il peut aller droit aux sujets qui l'intéressent. A l'heure où l'on parle de société de surinformation, ce libre choix a son importance. Il fait toute la différence entre l'information et l'actualité. C'est pourquoi, il est important que la presse gagne un nouveau public. Le problème, c'est naturellement que la lecture de la presse a perdu son caractère de nécessité pratique pour devenir un acte volontaire - et souvent un acte de discipline intellectuelle.

Or, quelles sont les grandes tendances que l'on peut constater ? D'abord, l'Europe connaît de forts contrastes entre un nord très gros lecteur et un sud faible consommateur ; ensuite, partout les catégories les plus éduquées de la population lisent beaucoup plus les journaux que les autres catégories socio-professionnelles ; enfin, la lecture de la presse est en nette régression chez les jeunes. Cette dernière constatation est évidemment la plus inquiétante et il est crucial pour la presse de trouver un remède à cette désaffection d'une génération qui a perdu, depuis l'école, l'habitude de l'écrit, fascinée qu'elle est par le petit écran. Il y a quand même des raisons d'espérer, je pense notamment à la réussite de certains journaux qui ont su ces dernières années attirer un lectorat plutôt jeune.

Une autre mission essentielle de la presse, qui va bien au-delà de la simple information, c'est de susciter le débat, d'animer la vie publique. C'est même grâce à cette capacité à confronter les opinions, à contester le conformisme de la pensée et la soumission à l'autorité, que la presse s'est affirmée comme contre-pouvoir. L'Europe de l'est s'éveille avec émerveillement à cette liberté. Pourtant, au même moment, en Europe de l'ouest, le débat d'idées se fait plus rare. D'ailleurs, ce qu'on appelle souvent en France d'un curieux mot la « Presse d'opinion », est sur le déclin. Bien sûr, on peut se réjouir que les confrontations en noir et blanc aient regressé. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y a plus matière à de grands débats de société.

On parle souvent du risque de dépendance financière de la presse, à l'égard notamment des ressources publicitaires. Mais je vois un autre risque qui pèse sur la liberté d'expression, c'est celui de l'affaiblissement et de l'uniformisation du contenu des journaux. En d'autres termes, la langue de bois aurait cédé la place à la langue de caoutchouc, un peu pâteuse. Les thèmes ne manquent pourtant pas pour les éditorialistes, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'immigration, des droits de l'homme, de la lutte contre l'exclusion, de l'aménagement du territoire...

Depuis des mois, j'appelle comme d'autres à un grand débat, dans chacun des états membres, sur l'avenir de la communauté européenne. Il y a des questions très importantes, vitales pour notre avenir, qui se posent en ce moment ; prenez l'exemple de la politique extérieure et de sécurité commune sur laquelle les chefs d'état et de gouvernement doivent décider d'ici la fin de l'année : les douze pays membres considèrent-ils qu'ils ont dans ce domaine des intérêts communs essentiels ? Si oui, sont-ils prêts à agir de concert ? Quel est dans ces conditions le niveau de leurs ambitions, alors que nous sommes sollicités de toutes parts, de l'Europe de l'est à la méditerranée, de l'Afrique à l'Amérique latine ?

Il y a un pays où, me semble-t-il, ce débat est plus engagé qu'ailleurs par la presse : c'est la Grande-Bretagne. Les journaux n'hésitent pas à poser des questions fondamentales sur l'état-nation, sur ce que signifie aujourd'hui la souveraineté, sur ce qu'entraînera l'Union économique et monétaire. Le plus souvent, les analyses sont de grande qualité, elles sont percutantes et le courrier des lecteurs s'en ressent, croyez-moi. J'ai dit en commençant que la qualité de la presse était le baromètre des démocraties. Eh bien, s'il n'en fallait qu'un exemple, celui de la Grande-Bretagne me paraît très parlant.

Si la presse ne parvient pas à animer ce débat, qui d'autre le fera ? Si la construction de l'Europe se limite au cercle étroit des dirigeants de chaque état et des responsables des institutions communautaires, à quoi bon alors parler d'aventure collective, à quoi bon solliciter l'adhésion des citoyens ?

Là encore, la presse peut mieux que d'autres médias animer la vie publique parce qu'elle sait refléter étroitement les identités nationales, les sensibilités régionales.

Vous comprendrez que ma fonction suppose une lecture très attentive de la presse internationale. Ce qui me frappe, c'est de voir à quel point l'information est perméable à la culture d'un pays, à sa réalité sociale. Les journaux sont très différents d'un pays, parfois d'une région à l'autre, dans leur manière d'aborder l'actualité, de hiérarchiser l'information, dans leur façon d'interpeller les

hommes politiques ou l'opinion, dans la perception qu'ils ont d'un même fait.

On voit bien qu'il n'y a pas un modèle de presse en Europe, mais une grande diversité, à la mesure des particularismes nationaux ou régionaux. C'est sans doute un constat banal, mais à mes yeux cela montre les limites qu'il y aurait à voir systématiquement dans les mutations du monde des médias, le signe d'une uniformisation inexorable des peuples. En tout cas, ce qui est évident, c'est que les données du problème sont radicalement différentes de celles de l'audiovisuel.

Ce lien étroit, très ciblé, entre un média et son public fait la spécificité mais aussi la force de la presse. Il est vital pour une communauté qui se veut riche de sa diversité, respectueuse de ses traditions. Je vous rappelle en effet qu'une règle de base de la construction communautaire, c'est de ne pas faire remonter vers le centre ce qui peut être mieux compris et mieux réalisé à un niveau plus proche du citoyen. D'où l'importance notamment d'une presse régionale qui reflète au plus près les aspirations, les réactions de toutes les composantes de la communauté.

Certains me diront alors : s'il est vrai qu'il faille respecter la diversité de la presse, ses particularismes, pourquoi avoir organisé ces assises de la presse ? C'est ce à quoi je voudrais essayer de répondre maintenant.

L'apport des Assises de la presse.

Tout d'abord, même si l'idée de «Village planétaire» chère à Mac Luhan a peu de sens dans le cas de la presse écrite, il serait absurde de regarder les communautés nationales comme des blocs immuables, fermés sur eux-mêmes.

Le monde change et la presse n'est pas en reste. Aujourd'hui, l'économie de la presse ne se limite plus forcément au cadre national. Le signe le plus visible, mais pas nécessairement le plus important, c'est que naissent de grands groupes européens, qu'il s'agisse de groupes de presse ou de groupes multimédias. Les participations croisées se multiplient, ce qui tisse des liens nouveaux entre entreprises européennes.

Désormais, un titre qui a fait ses preuves, un concept qui a réussi ou même simplement un savoir-faire qui est reconnu, peuvent être déclinés sur d'autres marchés nationaux après avoir été adaptés, parfois profondément bien sûr pour tenir compte des différences de mentalité, de sensibilité - et de langue bien sûr.

Mais ce qui me frappe encore plus, c'est l'émergence d'une sorte de «lectorat européen». Déjà, certains segments du marché sont bel et bien devenus européens. Je pense bien sûr à la presse économique et financière, ainsi qu'à certains titres de la presse professionnelle. C'est aussi le cas, de plus en plus, des magazines de loisirs. Mais la presse spécialisée n'est pas la seule concernée. Regardez la presse régionale : Là où il y a un même bassin linguistique, des quotidiens situés dans les zones frontalières ont su trouver un public de l'autre côté de la frontière, parfois par le biais d'une édition locale. La perspective d'un renforcement de la coopération inter-régionale pourrait, à l'avenir, renforcer ce type d'initiative.

Remarquez d'ailleurs que la langue n'est pas forcément un obstacle. Par exemple, on voit se développer la publication simultanée, par plusieurs titres et dans des langues différentes, de suppléments,

de numéros spéciaux élaborés en commun. Les journalistes confrontent leurs analyses, les lecteurs ont à connaître d'autres points de vue, c'est bien sûr enrichissant pour tout le monde. Certains titres généralistes ont même aujourd'hui une vocation explicitement transnationale.

Ainsi, le mouvement est clair, même s'il est lent. Les différences socio-culturelles restent importantes, les identités nationales ou régionales demeurent fortes. Mais cela n'interdit pas un processus de décloisonnement, la recherche de synergies.

Les mutations technologiques favorisent la connexion des rédactions, la décentralisation de la production de certains éléments du journal et au total l'élargissement des zones de diffusion.

L'accélération de la construction européenne ne peut qu'amplifier ce mouvement. D'abord, elle entraînera une plus grande mobilité professionnelle ou personnelle ; comme la diffusion de la presse est par définition tributaire des flux de population, cela jouera un grand rôle dans la pénétration de la presse internationale. Ensuite, une plus grande intégration économique et politique tendra naturellement à provoquer un plus grand intérêt pour le voisin européen, d'autant plus grand d'ailleurs à mesure que les programmes communautaires d'apprentissage des langues de la communauté porteront leurs fruits.

C'est pourquoi l'intérêt premier de ces assises est de permettre d'engager un dialogue entre des acteurs qui vont être amenés à se fréquenter plus souvent. Dialogue entre professionnels d'abord : réunir éditeurs de presse, journalistes et travailleurs du livre ne peut être en soi qu'une bonne chose ; c'est encore plus fructueux lorsque ces acteurs viennent de tous les pays de la communauté. Dialogue bien sûr avec les institutions européennes. Nous apprendrons à mieux nous connaître. De notre côté, ces assises nous permettent d'aborder les questions relatives à la presse dans un cadre de référence général.

Le grand danger à mes yeux serait en effet d'avoir une approche éclatée des problèmes, sans voir en quoi des avancées ponctuelles sur tel ou tel dossier - un jour la TVA, une autre l'espace postal européen, le lendemain les aides publiques - peuvent déséquilibrer profondément des systèmes nationaux qui ont chacun leur histoire, leur cohérence parfois fragile. Je crois qu'autant il est à craindre que la discussion s'enlise si l'on en reste au niveau des grands principes, autant il importe d'appréhender la question de la presse de façon globale et dans le respect d'une profession bien particulière.

Les quatre groupes d'experts qui ont préparé le terrain pour ces journées ont en effet montré combien l'approche des problèmes de la presse écrite pouvait varier d'un pays à l'autre. Je n'en veux qu'un exemple : chacun des états membres a tracé sa propre voie à l'exercice de la liberté de la presse ; les législations nationales sont extraordinairement disparates, qu'il s'agisse du statut des entreprises de presse, des systèmes de distribution, des dispositifs anti-concentration ou encore des aides à la presse. On peut même aller jusqu'à dire que la philosophie de l'action publique menée pour garantir la liberté d'expression revêt des formes différentes, selon qu'on l'interprète plutôt en termes de pluralisme ou plutôt en termes de libre-concurrence des supports d'opinion. Ces différences, il faut les connaître, il faut aussi les respecter car elles font la spécificité de la presse de chaque pays.

Cela dit, les groupes de travail n'ont pas fait que souligner les

différences, les particularismes. Ils ont aussi dégagé des problèmes, des besoins communs auxquels une réponse pourrait être apportée au niveau communautaire, avec prudence, après réflexion. Il me semble que l'on peut d'ores et déjà cerner trois domaines : d'abord, le besoin d'une règle du jeu minimale ; vous savez que la cour de justice européenne est déjà intervenue pour faire respecter le principe de non-discrimination des législations nationales à l'égard des journaux de la communauté ; la commission peut aussi examiner les fusions et concentrations qui dépassent un certain seuil.

Autre domaine possible : l'introduction des nouvelles technologies dans la presse. Qu'il s'agisse de l'informatisation des rédactions, des nouveaux procédés de l'imprimerie ou de l'impression à distance, le défi est de garantir à la presse européenne sa primauté technologique. Les programmes communautaires en matière de recherche-développement peuvent permettre de démultiplier les résultats grâce à la mise en commun des compétences.

Enfin, il y a un champ d'action qui me tient à coeur, c'est celui de la formation des hommes et des femmes. Formation aux technologies nouvelles bien sûr, mais aussi plus globalement formation des journalistes. Je l'ai dit, on attend beaucoup de la presse et au regard de toutes ces attentes, elle peut être mise quotidiennement

en défaut. Depuis la guerre du Golfe, les critiques se sont multipliées contre les médias, pas toujours sans arrière-pensée d'ailleurs. Car personne n'est innocent, pas plus ceux qui exercent le pouvoir et qui ont naturellement tendance à trouver la critique injuste et destructrice, que les journalistes dont la rigueur dans la vérification des faits et la connaissance des dossiers laisse parfois à désirer. Le professionnalisme est, là comme ailleurs, la clé du problème. J'ai lu avec intérêt que le groupe de travail sur les ressources humaines souhaitait que les plans communautaires de formation existants puissent répondre davantage aux besoins de formation, d'échanges et de stages des journalistes. Voilà une piste de travail prometteuse, qui peut permettre d'élargir et d'enrichir bien des horizons personnels.

C'est à vous maintenant de préciser, au cours des deux journées de travail qui vont suivre, quelles sont vos aspirations, vos craintes peut-être, sur les points que j'ai évoqués comme sur bien d'autres. Sachez que la commission est à votre écoute, et particulièrement bien sur mon collègue Jean Dondelinger que je remercie vivement d'avoir permis ce premier dialogue.

Pour finir, permettez-moi de formuler le voeu que la presse écrite demeure tout à la fois indispensable et dérangeante. C'est le signe de sa vitalité, c'est la marque indélébile des grandes démocraties.

Monsieur Jacques Santer, Doctor honoris causa de la Miami University

Au cours d'une séance académique, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, la dignité de Doctor honoris causa de la Miami University a été remise à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Des discours furent prononcés à cette occasion par Monsieur Ekkehard Stiller, Executive director de la Miami University, Monsieur Ronald J. Henry, Provost et Executive Vice-Président for Academic affairs de la

Miami University, en remplacement du Président Paul. G. Pearson, et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education nationale ainsi que par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre. Le discours de Monsieur Jacques Santer avait pour sujet : «Europe's role in a changing world. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Europe's role in a changing world.

Keynote address by Prime Minister Jacques SANTER during the Convocation Exercise at Miami University/Luxembourg on September 19th, 1991

Royal Highness,
Excellencies,
Dear Mr Henry,
Dear Mr Stiller,
Ladies and Gentlemen,

I am deeply moved and sincerely delighted to receive the honorary degree of Doctor of Laws that you have conferred upon me. Indeed, this title of a doctor honoris causa of Miami University, which is one of America's oldest and most prestigious Universities, is a great honour and distinction for me and it is also an encouragement for me to continue on the course that I have adopted.

Since its foundation, Miami University has always been among the most outstanding centres of teaching and research in the United States, and in its more than 180 years of existence it has produced several eminent scholars and scientists.

Miami University has always been a university of open minds and open arms, too. As Luxembourgers we are particularly indebted to this university for two reasons: first, for founding a European Centre in Luxembourg, and secondly, for having welcomed many students from our country in the past and for continuing to welcome Luxembourg students in the future too. May this excellent relationship between Miami University and Luxembourg serve as an example and a model for others to copy.

I am convinced, Ladies and Gentlemen, that you will not mind my mentioning a most sympathetic person who, born in Luxembourg and returned to his native land as ambassador of the United States of America, who moreover has been deemed worthy to lend his name to the European Center of your illustrious Alma Mater, I mean of course Mr. John E. DOLIBOIS.

Royal Highness,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

It has grown into a custom that, during a Convocation Exercise like this, the newly created or shall I say new-fledged honorary doctor delivers the keynote address, and I want to tell you that it is a great pleasure and privilege to speak to such a distinguished

audience, and that it is a particular honor to do this in the presence of the Provost of Miami University Oxford, Mr Ronald J. Henry, who made the long trip from the United States to Luxembourg especially to attend this Convocation Ceremony and to confer a honorary doctorate upon the Prime Minister of the geographically smallest country of the European Community. Permit me, dear Mr Henry, to express my gratitude again to you and to the members of the Board of Trustees of Miami University for this great distinction. I am sincerely pleased and I feel deeply honoured.

Luxembourg and Europe

Royal Highness,
Ladies and Gentlemen,

The topic of today's speech is: «Europe's role in a changing world». But, before tackling the subject, I would like to say a few words about Luxembourg's former and future role in the European unification process.

For many reasons, not least geographical and historical ones, we as Luxembourgers are particularly keen to see Europe become more and more integrated, and everyone here in Luxembourg has always been fully aware of this country's responsibilities as an honest broker on the international political scene.

Hence we have ever tried to make our humble contribution towards our neighbours' peaceful coexistence. In the wake of the Second World War Luxembourg's politicians helped to bridge over the differences between the Germans and the French. In the fifties and also in the following decades, Luxembourg, albeit not as a partner of equal size but as a partner with equal rights, did important work in the bringing into being and building up of the European Community and the underpinning of peace in Europe.

Today, Luxembourg's role in recreating and reshaping the European continent is mainly to reconcile the many conflicting viewpoints in this community of different peoples and nations. For this reason, we Luxembourgers will go on trying to push forward the process of European unification.

I believe I may say that, until now, Luxembourg has assumed a significant role in the process of European unification. And if somebody asks me what are the very reasons for Luxembourg's successful E.C.-policy, there is inter alia a very strong argument I can advance to make it clear why, for a small country such as Luxembourg, it is sometimes easier than it might be for Germany, France or the United Kingdom, for example, to provide fresh impulses to the process of European unification.

Luxembourg is a small country. And, as the renowned German journalist, columnist and historian Sebastian Haffner rightly remarks in his book *From Bismarck to Hitler*, (I quote) «small countries and major powers obey different foreign policy ground rules. A small country seeks something to lean upon, or neutrality. It will never try, under its own steam, to improve its lot.» For these very reasons it would never enter the minds of great powers to assume that such a small country could pursue a policy of hegemony or nurture feelings of rivalry. That is why small countries are best able to propagate innovative ideas for the realization of the Community's Single Market while acting almost as does a catalyst in pushing ahead the process of European unification.

Indeed, the small size of our country has always played an important role in the strategical socio-economic considerations and plannings of Luxembourg's statesmen, politicians and decision-makers. And in its more than 150 years of independence, the tiny Grand-duchy has always been seeking free access to some wider economic area. The absence of an internal market of some importance pushed it to become part of the German Customs Union until World War I. In 1919 it entered the Economic Union with Belgium, later on the BENELUX-Union, the European Community of Coal and Steel and, of course, the European Economic Community. Each of these memberships has proved to be of great benefit to our little economy which has developed progressively to one of the wealthiest in Europe.

It was hence quite normal that Luxembourg, chairing the EC-Council of Ministers, took an active and constructive part in elaborating and pushing through the European Single Act in December 1985, creating thus the necessary bases for the achievement of the international market by the end of 1992.

Luxembourg's membership within the European Communities being of vital interest for our country, we Luxembourgers have always strongly supported the objective of the common internal market, and we will considerably contribute to present-day Europe's further evolution in the future too.

The people of Luxembourg have always distinguished themselves by their strong commitment to the European idea. Today we support as much as ever support the progress of European unification, and we are confident that the achievement of the common internal market in particular will introduce a long era of economic and social prosperity in Europe, and that Luxembourg will take its share in the resulting benefits as well as any other of the twelve member states of the European Community.

The Luxembourg presidency of the EC

Speaking about Luxembourg's role in the European unification process without briefly mentioning our country's last presidency of the EC would be looked at as a kind of sacrilege. That is why I would like to make a little digression to say a few words about Luxembourg's semester at the EC's helm.

The Luxembourg Presidency of the EC, which is seen by many commentators as a pivotal presidency, accompanying a political turning point between two key periods of Europe's history, took place during a most complex moment of European destiny. In addition, serious external factors complicated our normal task, which was to promote progress towards economic integration and a significantly enhanced political union.

Three series of problems had to be addressed.

The first comes under the ordinary but nonetheless urgent category of progress on the main Community issues, such as

- the completion of the Single Market;
- the negotiations between the European Community and the EFTA countries aiming at the creation of the European Economic Space;
- the GATT-negotiations;
- the promotion of association agreements between the EC and the new democracies in Central and Eastern Europe that reach out for economic help, but also for political dialogue and co-operation;
- and last but not least, our commitments to the developing countries and the implementation of a renewed Mediterranean policy.

In all these fields good progress has been made.

The second category of difficulties we have been facing during our EC-presidency were those concerning foreign policy.

I would like to mention among many other problems:

- above all, the Gulf crisis and war, as well as its aftermath, which have been a lasting preoccupation for the presidency;
- the more than preoccupying situation in the Soviet Union and in the Baltic Republics;
- the serious economic and political problems some countries in Central and Eastern Europe were and are still confronted with,
- and the threat of civil war in Yugoslavia.

The main challenge for our presidency however was not each problem as such, but the simultaneity of them and the political inter-connections among them. This challenge was significantly enhanced by the third series of main matters to be dealt with by the Luxembourg presidency, i.e. the two intergovernmental conferences on political union and economic and monetary union, for which the European Councils of October and December 1990 gave precise mandates and fixed a time schedule.

In both conferences, achievements were to be parallel in time and nature, and to be reached by the end of this year. To this purpose, it was necessary that good and significant progress should be made under the Luxembourg presidency. This aim, as all of you know, has been fulfilled.

Let me quote the remarks of the French Minister of European Affairs, Elisabeth GUIGOU, in *Le Monde* less than a week before the European Council in June: (I quote) «The results of the negotiations, especially due to the Luxembourg presidency, are important», a view President François MITTERRAND positively underlined in Luxembourg at the European Council of June 29th, 1991.

The main steps in reaching these results were

- the so-called «Non-Paper» of mid-April,
- the Dresden compromise of the institutional structures of the new treaty, and
- the new «reference-paper» we issued on June 16th.

In this context, I want to underline that the intergovernmental conference on economic and monetary union has, in a parallel way, made substantial progress during its first six months.

The time schedule fixed in Rome for the two conferences did not foresee major decisions to be made in Luxembourg.

Hence, the Heads of State and of Government decided that our «reference-paper» we issued on June 16th and which is in fact a draft treaty was to be the basis for the ongoing negotiations. Noting that considerable progress had been made since Rome, they considered that sufficient ground had been covered to enable them at the end of the Luxembourg presidency to determine that the final decisions can and must be taken in Maastricht in December.

It is significant that the European Council found it necessary to provide political orientations to the two intergovernmental conferences to spur progress only on a few specific issues, while noting that most of the work done by the two conferences and the greater part of the contents of the presidency's draft would form the basis for the decisions to be reached by the end of the year.

While evaluating the results of the June European Council, one should consider that it had been overshadowed by the events in Yugoslavia. The prompt reaction to these by the European «troika» and the parallel activation of the appropriate CSCE mechanisms by Luxembourg, backed by the other EC member states, consumes a considerable part of the Council's time and attention.

Nonetheless, the Luxembourg Summit has been and remains an essential milestone on the road to the final decisions to be made on the political union and economic and monetary union.

The European Vision

Royal Highness,
Ladies and Gentlemen,

I have been speaking now for a long time about Europe's past, although my subject is Europe's future, but while preparing today's speech I always bore in mind this sentence written by the German historian and writer Emil LUDWIG: (I quote): «Before you continue history, you have to analyse it first.» Or, to say it with the words of the Austrian poet Hans LOHBERGER: «To become aware of your past means to think about your future.»

Thinking about Europe's future should henceforth always begin by a retrospective view on Europe's past. Such a retrospective view on Europe's recent history shows us that it was against the background of the cataclysm of Nazi dictatorship and the resulting Second World War that European statesmen such as Robert Schuman, Paul-Henri Spaak, Konrad Adenauer and Joseph Bech reached the only possible and sensible conclusion, that once power had been vested in and was being exercised by common institutions, national state rivalries and the attempts for dominance by any one country would become a matter of the past.

The supreme advantage of this concept lies in the inter-weaving of political and economic interests in a community that is strong enough, even in crises, to assert itself over the individual interests of its respective members. The European Community is, after all, more than a loose association constantly exposed to the vicissitudes of day-to-day politics. Instead, the Community - and this we can be proud of - is now a decisive factor making for stability in Europe and the world as a whole. Thus the vision which Winston Churchill, who may be considered as one of the spiritual fathers of the conception of a European Commonwealth, spoke of in his famous speech in Zurich in September 1946, i.e. the vision of (I quote) «a kind of United States of Europe», is about to become a fact.

After the recent events in the former Soviet Union, there is no more doubt that the old world order is on the wane, and that a new global order, the main features of which are still unclear, is ready to take its place. Neither is there any doubt that Europe will have a privileged place in this new global world order and an important role to play in world politics and world economics during the next decades.

Europe's role in a changing world

The Europe of 1991 is very different from the one we had grown familiar with over the last forty odd years. A major upheaval in Central and Eastern Europe has swept away the Communist system and freed its peoples from the shackles of totalitarian government. Democracy and free enterprise burst open and flourish after having been repressed for decades. But at the same time darker forces which had also been hidden under thick layers of authoritarian rule and massive propaganda, are now erupting all over the Eastern part of the continent, threatening to engulf the freshly freed peoples in chaos and bloodshed. The events in Yugoslavia do take us back to pre-World War I, to a situation characterized by raw nationalism and fratricidal conflicts.

Luckily, the comparison with the period just preceding the First World War stops there: present-day Europe has in its midst a pole of stability and prosperity, a living example of cross-border cooperation and a model of peaceful integration between erstwhile enemies, the European Community. And speaking in front of an American audience, I cannot but insist on the eminent part played by the American people in the emergence of this new Europe after the Second World War. Your leaders had the foresight and wisdom to actively help the Europeans to overcome the demons of the past and to channel their energies and skills into one of the most stimulating and successful ventures of this century. The Marshall plan, announced in Harvard on June 5th 1947, shall forever be remembered as one of the shining initiatives of human intelligence; it bears witness to the wisdom and the generosity of the American people.

Today, the time has come for the peoples of the now prosperous and confident European Community to show the same wisdom and generosity towards their Eastern brethren who need their help to free themselves from an inhuman and inefficient system. After having consistently advocated in words and deeds the principles of democracy and the free market, the Community, together with its Western partners, must, now that the long-called for evolution towards those ideals has started in Eastern and Central Europe, live up to its promises and rise to its historical task.

The overall response by the EC to the unfolding events in the Eastern part of the continent shows that its governments and peoples have the political will to do so. The Community has been the driving force behind the ambitious G-24 programme in favour of the East European economies, behind the setting up of the new European Reconstruction and Development Bank; it is also, together with its member states, by far the major donor of aid and trading partner of the former CMEA countries. Within less than five years, it has concluded trade and cooperation agreements with nearly all of those countries, and it is presently finalising second-generation agreements with the three most advanced of them, namely Poland, Hungary and Czechoslovakia.

If there is thus no will lacking to fulfill its historical duty, what

about the necessary strength and capacity of the EC to carry on its mission? This is a legitimate question; the EC sometimes gives the impression of faltering, of being engrossed in its internal byzantine debates. Will the Community definitely emerge as a major actor, sufficiently strong and self-assured inside to be able to be generous to the outside world? Personally, I am optimistic on that account, and I shall try to explain why.

The EC has over the years weathered many a storm and has regularly grown in stature despite numerous «crises». Since 1985, it has embarked upon an extremely ambitious programme of reform which has given new impetus to the process of ever closer union between its member states. With the adoption of the Single European Act in 1985, under Luxembourg presidency, and the launching of a vast programme towards the completion of the Single Market in 1992, the Community accelerated its drive toward unification, galvanizing the energies of its citizens and enterprises. At the same time, political cooperation, the embryo of a common foreign policy, was strengthened.

Now, a mere six years later, we are once again involved in a major revision of the treaties which, if successful, will transform the EC into a true Political Union and a full-fledged Economic and Monetary Union. At the same time, it will endow the Community with a much more ambitious common foreign and security policy; in fact, outside events already led *de facto* to the setting up of a policy which departs from the former purely reactive pattern of political cooperation. In the eyes of the outside world, the EC has become a major actor on the international scene; spurred on by the expectations of its own citizens and of the outside world, the Community seems to grow increasingly aware of its vast economic and political potential.

If one looks at the responses of the EC to the various crises which erupted during the recent Luxembourg presidency, an interesting pattern arises. In the Gulf crisis, the reaction was rather tentative and not very effective, although it must in all fairness be added that the Europeans did in fact manage to display a unity of analysis and purpose which would have been unthinkable in former times. When the Kurdish problem erupted in April, we summoned a special summit of the Twelve to Luxembourg which came out with a very concrete and operational proposal which led in effect to the setting up of protected zones in the region. The response to the Yugoslav crisis was even more spectacular at the June European Council in Luxembourg: for the first time in its history the EC as such intervened as a mediator in a conflict which, it is true, happens just outside its front door.

The examples I just mentioned illustrate of course an obvious pattern: the Community is more effective whenever the clout needed is economic rather than military. And not very surprisingly, geographical proximity also plays an important part. Yet I do think that the evolving role of the EC as exemplified above also bears witness to a growing overall stature of the Twelve. Gradually, a new global partnership between equals is emerging between the US and the EC, with some kind of division of labour. It is striking to notice that the American Administration quite clearly encouraged the Europeans to take the lead as far as the Yugoslav crisis is concerned, whereas the EC readily acknowledges the preeminence of the US in the search for a peaceful solution to the problems in the Near-East.

But, I would like to briefly come back to an issue I touched upon

before, the two Intergovernmental Conferences. It is of the utmost importance that we succeed in the endeavour to successfully conclude the negotiations at the Maastricht summit in December, as pledged at the Luxembourg European Council. The Community can only fulfill its historical task if its own house is in order. And this can only be the case if the momentum of internal reform is not allowed to lapse. I am glad to say that considerable progress was achieved in that respect under the recent Luxembourg presidency. The draft treaty submitted to the June Summit was unanimously accepted as the basis for the final negotiations. This is an encouraging sign as the Luxembourg document represents an ambitious and far-reaching blueprint for the future Europe. If adopted in its broad lines, the efficiency of the Community institutions will be greatly enhanced, the powers of the directly-elected European Parliament increased, the Community competences widened. At the same time the Twelve will have at their disposal the instrument of a true common foreign and security policy. Although not run according to the normal Community procedures, it will be inserted into a single institutional framework and it will be subject to much more stringent rules than the present political cooperation.

The events in Central and Eastern Europe, but also the growing number of countries applying for membership lend a particular urgency to the reform process. Not less, as some argue, but more integration is needed if we want to successfully integrate new members; otherwise, the Community risks lapsing back into an imperfect free-trade zone and a more or less amiable debating club. That, ladies and gentlemen, is not what the people in Europe want, and it is not in the interest of Europe, nor is it in the interest of the United States. I feel confident that the Europeans will prevent this from happening. The Community, I believe, will continue to stand out as a model of peaceful cooperation between peoples, a driving force for freedom, democracy and prosperity, a generous partner and ultimately a haven for the other European countries and a trusted partner for the rest of the world.

The future EC-Japan relations

Royal Highness,
Ladies and Gentlemen,

My presentation about Europe's new role in a changing world would be incomplete, if I would not say a few words at least about the future relations between the European Community and Japan.

The European Community believes it is of vital importance that Japan should play a greater political and diplomatic role, given its economic strength.

It also knows that closer relations at the political level help, and in some cases are vital, for keeping the momentum going in the bilateral economic and trade relationship.

It is with this in mind that the EC did welcome Japan's initiative from December 1990 to seek closer substantive and institutional ties with the EC, similar to those enshrined in the Transatlantic Declarations adopted in November 1990 between the United States and Canada on the one hand and the EC on the other.

Following Japan's initiative, a declaration governing future EC-Japan relations was swiftly negotiated under the Luxembourg

presidency and made public on 18th July on the occasion of Prime Minister Kaifu's visit to the Hague for the first summit meeting between the EC and Japan.

This document could mark the beginning of a new era of cooperation between what many up to now considered as the weaker leg of the Japan-EC-US trilateral framework of cooperation.

Implementing the declaration, we shall engage in a wide-ranging dialogue in international matters including arms trade, terrorism, drugs trafficking, protection of the environment and respect for human rights.

There will be practical cooperation on issues such as economic trade, industrial matters, science and technology and cultural affairs.

There might even be common diplomatic action where Japan and the EC take common positions and launch initiatives to set up elements of the new world order.

Both Japan and the EC will benefit from this more mature relationship. Both should wield more influence on the world stage, and might even develop political alliances.

But in order to translate into practice these lofty goals, both the EC and Japan will first have to clarify their responses to a rapidly changing world situation.

Outlook

Royal Highness,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

A few weeks ago I read in Stefan Zweig's essay *Thoughts about*

Europe the following lines:

«If we in Europe reject conflicting ideas, authority from above and if we do not underline in hostile fashion our differences, if we freely admire the thoughts of individuals from one people to the next, we shall elevate ourselves to that degree of moral strength which at all times in history has proved decisive. We children of the Occident, we heirs to ancient cultures, must strike agreement if we are to keep the reins in our hands and if we wish to round off the work that began on earth two thousand years ago. All our differences and little jealousies must be fused in a flame of loyalty to that greater goal of a common past and belief in our common future.»

Forging the common future of all Europe's states in West and East is today the most essential task of any national European policy. For, the alternative to a common future for the countries of Europe is: no future. On these lines another German writer, Klaus Mann, said in 1930 already:

«It is a stark undeniable fact that leaving Europe disunited would be to commit suicide», or, to say it with the Words of the French politician and Nobel Prize winner Léon Jouhaux: «the road to peace, prosperity and social justice is via European unity.»

That is why we must not flinch in our commitment to the work of European unity, for it is an important, even a noble aim to create a new, a better, a united Europe. We can however not achieve this objective in a trice, without much ceremony and by merely relying on easy recipes. It is only by taking into account the existing historical experience and sensitiveness, present-day difficulties and constraints that we can do justice to this task. What we therefore need is patience and intuitive understanding. We have to realize that our current actions will represent the basis for 21st-century-Europe.

La 4e Conférence des Ministres européens chargés des migrations à Luxembourg

La 4e Conférence des Ministres européens chargés des migrations a eu lieu les 17 et 18 septembre 1991 à Luxembourg à l'initiative du gouvernement du Grand-Duché. A cette conférence ont assisté les ministres spécialisés des 25 pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que, en qualité d'observateurs, de l'Albanie, de la Bulgarie, du Canada, de la Pologne, de la Roumanie, du Saint-Siège, de l'Union Soviétique et de la

Je ne voudrais pas commencer mon allocution sans souhaiter une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui assistent à cette 4e Conférence des Ministres européens responsables des questions de migration. J'espère que vous tous aurez l'occasion de passer un agréable séjour à Luxembourg.

Mesdames, Messieurs,

L'Europe se trouve actuellement engagée dans une phase particulièrement mouvementée de son histoire. Les profonds bouleversements auxquels nous avons assisté ces dernières années, et ces dernières semaines encore, sont en train de modifier considérablement l'image politique de notre continent. Ces changements ont leurs répercussions sur tous les domaines des relations internationales en Europe, et nous les retrouvons d'ailleurs au niveau de la présente conférence. C'est ainsi que je me rejouis tout particulièrement de pouvoir aujourd'hui souhaiter la bienvenue aux délégations des nouveaux pays membres du Conseil de l'Europe, et à celles des autres pays européens qui assistent pour la première fois à une conférence des ministres européens responsables des questions de migration. Leur présence témoigne d'une nouvelle unité que l'Europe est en train de se forger, et elle souligne le rôle essentiel qu'assume le Conseil de l'Europe en tant qu'instrument au service de cette unification.

Mesdames, Messieurs,

Le Grand-Duché de Luxembourg est fier d'accueillir cette conférence européenne sur les migrations, qui ne manque d'ailleurs pas d'intéresser le public luxembourgeois. Je voudrais que vous sachiez qu'au cours du siècle dernier, alors que le Luxembourg était un pays pauvre et essentiellement rural, une partie importante de la population s'est vue contrainte de quitter leur patrie, et beaucoup de familles ont traversé l'Atlantique pour tenter leur chance en Amérique du Nord. Aujourd'hui au contraire, le Grand-Duché est devenu un pays d'immigration, les résidents de nationalité étrangère ne représentant pas moins de 27%, donc plus d'un quart de la population luxembourgeoise. Et je ne voudrais pas vous cacher que les habitants étrangers apportent une contribution précieuse à la richesse de notre pays.

Cette immigration très importante n'a pas posé jusqu'ici de difficultés majeures dans notre pays, grâce à un niveau de chômage très peu élevé, mais aussi en raison de l'origine culturelle de la plupart des immigrants, qui sont presque tous d'origine européenne et aspirent aux mêmes idéaux culturels que les Luxembourgeois eux-mêmes.

Yougoslavie. A l'occasion de l'ouverture de la conférence, des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et Madame Catherine Lalumière, Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre.

Même dans ces conditions favorables pourtant, l'immigration ne manque pas de poser, en dehors de ses aspects positifs, un certain nombre de problèmes, que ce soit au niveau du logement, de l'enseignement, de la politique sociale ou plus généralement de l'intégration sociale. Ce sont là des problèmes que connaissent tous les pays d'accueil, et qui justifient la mise en place de mesures spécifiques qui facilitent l'intégration économique et sociale des immigrants au sein de la société qui les reçoit.

Dans certains pays d'Europe, ces problèmes se sont amplifiés au cours des dernières années, avec l'augmentation du nombre des immigrants, au point de nous rappeler que les capacités d'accueil de nos sociétés connaissent des limites.

Et pourtant, alors que ces limites sont près d'être atteintes dans certains pays, nous assistons aujourd'hui à une augmentation considérable des candidats à l'immigration.

La situation économique très difficile dans laquelle se trouvent de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pousse de plus en plus d'habitants de ces pays à vouloir quitter leur patrie pour chercher des conditions de vie moins dures dans les pays du Nord, et en Europe notamment.

Par ailleurs nous assistons avec beaucoup de satisfaction à la démocratisation des systèmes politiques des pays d'Europe centrale et orientale. Les populations de ces pays retrouvent enfin des libertés essentielles dont elles ont pendant longtemps été privées, y compris le droit de pouvoir librement quitter leur pays. Nombreux sont ceux qui voudraient profiter de cette nouvelle opportunité pour émigrer en occident. Or ils constatent aujourd'hui qu'il n'est pas toujours facile de trouver un pays d'accueil.

Les pays les plus riches exercent ainsi une attraction croissante sur une partie non négligeable des populations du Sud et de l'Est. Mais l'émigration, si elle peut constituer une planche de salut pour les individus ou les familles concernées, ne peut cependant guère offrir de solution durable aux problèmes économiques et sociaux des pays d'origine.

Les pays de destination quant à eux, risquent de ne pas avoir d'autre choix, face à la pression croissante, que de renforcer leur lutte contre l'immigration clandestine, et de limiter l'immigration régulière en fonction de leur propre capacité d'accueil. C'est ainsi qu'il devient aujourd'hui nécessaire de renforcer la coopération entre les pays d'accueil, mais aussi entre ceux-ci et les pays d'origine, afin que les flux migratoires puissent s'absorber dans le respect des règles nationales et internationales.

Cette approche pragmatique des problèmes nouveaux qui se posent dans certains pays face à l'intensification des pressions migratoires ne peut évidemment pas dispenser les pays les mieux nantis de développer leurs politiques à deux niveaux :

- Tout d'abord les immigrants présents dans les pays d'accueil et les nouveaux arrivants doivent bénéficier d'une attention particulière, visant à faciliter leur insertion dans la vie économique, sociale et culturelle du pays d'accueil. Les propositions élaborées à cet égard par le Comité d'experts sur les relations intercommunautaires pourront guider nos Gouvernements dans la définition des mesures à prendre en vue de permettre une intégration harmonieuse des migrants dans nos sociétés, dans le respect de leurs cultures d'origine.

- Ensuite les pays riches doivent aussi intensifier leurs efforts en vue d'aider les pays du Sud d'avancer sur la voie du développement économique, d'une part, et d'appuyer les pays d'Europe centrale et orientale dans leur vaste entreprise de restructuration et de reconversion de leurs économies d'autre part. Car si le phénomène migratoire risque aujourd'hui de se présenter de plus en plus souvent sous la forme d'un problème, qui s'exprime dans l'immigration clandestine et une multiplication des demandes d'asile, c'est sans doute en premier lieu dans les inégalités croissantes entre pays riches et pays pauvres, entre économies développées et économies moins développées qu'il faut en chercher la cause. La solution à ces problèmes ne pourra donc résider que dans une réduction du fossé qui s'est creusé entre le Nord et le Sud, et de celui qui est en train de se manifester entre l'Ouest et l'Est.

Notre tâche d'hommes politiques dans ces périodes de mutations fondamentales de la société est fascinante, mais notre responsabilité pour la conception de la nouvelle architecture européenne est

grande. Après avoir réussi à abattre le rideau de fer qui, trop longtemps, a divisé l'Europe, ne le remplaçons pas par un mur de la prospérité et du développement. Nous aurions de cette façon raté la chance unique qui nous est offerte par l'Histoire - celle de construire un nouvel ordre mondial qui permette aux peuples de vivre en paix et en liberté.

Mesdames, Messieurs,

Après avoir évoqué ces problèmes anciens et nouveaux, je ne voudrais pas terminer sans avoir rappelé à quel point les migrations constituent surtout un facteur fondamentalement positif dans notre monde contemporain. Sur le plan économique, je voudrais une nouvelle fois souligner que les immigrants fournissent une contribution précieuse à la création de richesse de leur pays d'accueil, alors que le pays d'origine bénéficie dans de nombreux cas des envois d'argent que les émigrés font parvenir à leurs proches parents.

Mais également sur le plan culturel, les migrants contribuent considérablement à l'échange interculturel et à une meilleure compréhension entre les nations.

Voilà en tout cas ma conviction, que je tire notamment de l'expérience de la société luxembourgeoise. Vous constaterez vous-mêmes, en traversant les rues de la capitale que de nombreuses nations vivent ici ensemble, se rencontrent et s'enrichissent mutuellement.

Et c'est sur cette note positive que j'aimerais terminer mon introduction, pour permettre à votre conférence de débiter ses travaux, dont j'espère qu'ils vous permettront de dégager des conclusions constructives en faveur notamment d'une intégration encore meilleure des migrants au sein des sociétés qui les accueillent.

Auch nach 1992 noch attraktiv: der Finanzplatz Luxemburg und seine Bedeutung im EG-Binnenmarkt

Auf Einladung der Deutschen Siedlungs- und Landesbank hielt Premierminister Jacques Santer am 4. September 1991 in Bonn einen Vortrag zum Thema: Auch

Meine Damen und Herren,

Zuerst will ich mich bei den Verantwortlichen der Deutschen Siedlungs- und Landesbank herzlich bedanken mich hier nach Bonn eingeladen zu haben. Auch ist es mir eine Ehre ihnen hier ein kurzes Referat zum Thema des Luxemburger Finanzplatzes nach 1992 halten zu dürfen.

Die Deutsche Siedlungs- und Landesbank ist seit November 1988 durch ein eigenständiges Tochterinstitut in Luxemburg vertreten und wirkt seit dieser Zeit aktiv am Gedeihen und Wachstum des Finanzplatzes mit. Überhaupt waren und sind die deutschen Institute maßgeblich am jetzt über zwanzigjährigen Aufschwung Luxemburgs als Drehscheibe des internationalen und im besonderen des europäischen Kapitals beteiligt. Dieser Aufschwung verlief manchmal stürmisch, manchmal in einem behäbigeren Tempo; ein Rückgang war aber bis jetzt noch nicht zu verzeichnen. Es ist auch bezeichnend daß seit dem Einwilligen der EG-Regierungen im Jahre 1985 einen einheitlichen europäischen Binnenmarkt Ende des Jahres 1992 zu ermöglichen, der Finanzplatz Luxemburg einer regen Expansionsdynamik unterworfen ist. Diese Entwicklung steht natürlich ganz klar im Gegensatz zu so manchen Unkenrufen welche man in nationalen wie internationalen Finanzblättern lesen konnte.

Aber lassen sie mich ihnen eine kurze Photographie unseres Finanzplatzes geben:

- Luxemburg ist, par excellence, ein internationaler Finanzplatz, er ist der siebengrößte Finanzplatz der Welt und etwa 90 Prozent der Geschäfte werden mit dem Ausland abgewickelt;
- zur Zeit sind 185 Banken und 853 Anlagefonds in Luxemburg tätig;
- die Bankentätigkeit beruht hauptsächlich auf dem internationalen Euro-Geschäft, obschon seit Anfang der achtziger Jahre das Privatgeschäft an Bedeutung stark zugenommen hat;
- eine Schlüsselrolle als Dreh- und Ausgangspunkt des internationalen Kapitalmarktes spielen die Luxemburger Börse sowie CEDEL, eine ihnen bekannte Wertpapier-Clearing-Institution;
- zusätzlich haben sich bis jetzt 64 Versicherungs- und 140 Rückversicherungsbetriebe in Luxemburg niedergelassen;
- der Finanzsektor ist damit für etwa 10 Prozent der Beschäftigung, 15 Prozent des Bruttoinlandproduktes und 20 Prozent der Staatseinnahmen verantwortlich ist;
- um dieses Bild abzurunden, sei schließlich noch bemerkt daß auf Grund der europäischen Verträge eine Reihe Gemeinschafts-

nach 1992 noch attraktiv: der Finanzplatz Luxemburg und seine Bedeutung im EG-Binnenmarkt. Wir veröffentlichen nachstehend den Text dieses Vortrags.

institutionen und -Abteilungen, insbesondere solche welche eine finanzielle oder juristische Funktion ausüben, in Luxemburg beheimatet sind.

Nach der gelungenen Umstrukturierung der Eisen- und Stahlindustrie - der Begründerin unseres langjährigen Wohlstandes - ist es uns geglückt im tertiären Sektor eine neue Quelle des Wohlstandes zu erschließen: das grenzüberschreitende Dienstleistungsgewerbe der Banken.

Jürgen Ponto hat den Finanzplatz Luxemburg einen Glücksfall für Europa genannt, und diese Meinung teilen viele internationale Banquiers unseres Kontinentes. Wir als Luxemburger sehen umgekehrt erst einmal die Präsenz ausländischer Banken als einen Glücksfall für unsere Volkswirtschaft, für unsere Staatsfinanzen, für unsere Leistungsbilanz, für unsern Arbeitsmarkt. Dabei ist uns allen natürlich klar, daß auch das Glück meistens vorangegangene Leistungen honoriert. Jedenfalls haben die Luxemburger Behörden in den letzten zwanzig Jahren, ungeachtet der wechselnden Regierungskoalition, stets das junge Pflänzchen gehegt und gepflegt und zu dem soliden Stamm werden lassen, den es heute darstellt.

Wahrscheinlich war es, in dieser Angelegenheit wie in andern, unsere Hartnäckigkeit welche sich durchsetzte. Immerhin lassen sich die konkreten Versuche, aus unserer zentralen Lage in Europa heraus ins internationale Geldgeschäft einzusteigen, weit in die Vergangenheit verfolgen. Als vor über 130 Jahren die erste nennenswerte Bank in Luxemburg geschaffen wurde, entwickelten ihre Gründer von vornherein den Ehrgeiz, nicht nur das kleine Großherzogtum sondern auch grenzüberschreitend die Nachbarstaaten zu bedienen. Damals war die Banknotenmission noch kein Zentralbankprivileg, und so beabsichtigte das Institut Geldscheine auszugeben, nicht nur in Luxemburger Franken, sondern auch in Holländischen Gulden und in Preußischen Thälern. Prompt untersagte die Preußische Regierung auf ihrem Herrschaftsgebiet den Umlauf ausländischer Banknoten, ein entscheidendes Handikap für das geplante internationale Banking made in Luxemburg.

Die Hoffnungen auf einen schnellen Erfolg wurden ebenfalls enttäuscht beim zweiten großen Anlauf, der auf das Jahr 1929 datiert, als unsere Holdinggesetzgebung geschaffen wurde, welche reine Beteiligungsgesellschaften ohne eigene gewerbliche Tätigkeit von jeder Einkommensteuer befreit, und als die Luxemburger Wertpapierbörse ins Leben gerufen wurde. Diese zielte ihrerseits weniger auf die Notierung der paar Luxemburger Aktien und Schuldverschreibungen als auf die Nachbarmärkte. Aber die dann einsetzende Weltwirtschaftskrise, der zweite Weltkrieg und die anschließende Wiederaufbauphase verzögerten den Durchbruch um

Jahrzehnte. Erst als der internationale Handel erneut aufblühte, die Währungen wieder konvertibel wurden, und ein grenzüberschreitender Kapitalverkehr einsetzte, kam es 1960 zur ersten Notierung eines Eurobond an unserer Börse, und 1965 zählten wir schon 121 Notierungen. Heute begreift der Börsenzettel über 5.000 Zeilen.

Während der ersten Hälfte der sechziger Jahre und bis in die zweite Hälfte hinein dominierten im Eurogeschäft die Kapitalmärkte. Die weniger als 20 Banken in Luxemburg - darunter auch Töchter und Zweigstellen belgischer und französischer Institute - waren in der Lage, der beschränkten Nachfrage nach Dienstleistungen zu genügen, etwa bei den Börseneinführungformalitäten, bei der Wertpapieraufbewahrung oder bei der Abwicklung des Zahlungsverkehrs.

Als aber das Kreditgeschäft und der Geldmarkt sich ihrerseits internationalisierten, kam Luxemburgs Stunde mit dem Bedürfnis, Tochterinstitute bei uns einzupflanzen.

Wir haben jederzeit der Versuchung widerstanden, eine bankäre Billigflagge einzuführen. In der Gewißheit, daß Finanzaffären leicht den Tod des aufstrebenden Platzes bedeuten könnten, prüfte unsere Bankenaufsicht die Lizenzgesuche sorgfältig und verwarf über hundert Kandidaturen. Auch heute noch gehören unsere Mindestansprüche für die Kapitalausstattung zu den höchsten in Europa. Diese Politik der Qualität hat sich ausgezahlt: nur eine Handvoll Institute mußten im Laufe der Zeit geschlossen und liquidiert werden. In allen diesen Fällen wurden den Kunden ihre Einlagen voll zurückgezahlt. Ein Blick auf die Liste der in Luxemburg zugelassenen Banken verdeutlicht, daß wir es vor allem mit hundertprozentigen Töchtern von führenden internationalen Banken zu tun haben.

Das Entstehen einer Eurobanken-Metropole in Luxemburg kann nicht einer bestimmten, einer einzigen Ursache zugeschrieben werden, sondern es wurde gefördert durch ein ganzes Bündel von Umständen. Die meisten Vorteile unseres Standortes sind denn auch nicht spezifisch luxemburgisch, sondern werden ebenfalls in diesem oder jenem anderen Lande vorgefunden, nur eben nicht alle gleichzeitig am gleichen Ort. Desweiteren ist nicht zu leugnen, daß alle Vorteile des Platzes Luxemburg erst auf Grund äußerer Ursachen zum Tragen kamen. So stießen die ausländischen Banken, bei ihrem Wunsch in das internationale Geschäft vorzudringen, auf die verschiedenartigsten Hindernisse in ihren Heimatländern, vor allem auf restriktive Maßnahmen, Beschränkungen oder Kontrollen im Bereich der Devisenmärkte, des Kapitalverkehrs, der Zinsraten.

Auf Grund, oder besser noch: im Hinblick auf diese Hindernisse sahen sich viele Banken nach einem liberaleren Standort für die Abwicklung ihres internationalen Großgeschäftes um. Ab Mitte der sechziger Jahre strömten sie also nach Luxemburg und nutzten für sich und ihre Kunden die hier vorhandenen Standortvorteile, um außerhalb der direkten Reichweite ihrer jeweiligen Zentralbank zu arbeiten und unter gleichguten Wettbewerbsbedingungen sich mit der ausländischen Konkurrenz zu messen.

Den ersten wichtigen Vorteil des Platzes kennen sie schon: die Abwesenheit jedwelcher Zwänge, wie sie sich für das Bankgeschäft gewollt oder ungewollt ergeben aus der monetären Politik einer Zentralbank, sowie die absolute Freiheit des Geld- und Kapitalverkehrs. Von nicht zu leugnender Bedeutung, vor allem auch

aus der Sicht deutscher Banken, ist dabei natürlich die Tatsache, daß die in Luxemburg etablierten Banken nicht der Verpflichtung unterliegen, bei einer Zentralbank Mindestreserven zu hinterlegen.

Als weitere entscheidende Faktoren kann Luxemburg seine zentrale geographische Lage im Herzen der Gemeinschaft ins Feld führen, sowie des Vorhandensein recht guter und kostengünstiger Telekommunikationsverbindungen. Im Vergleich zu London gab es stets niedrige Niederlassungs- und Betriebskosten, sowie ein mehrsprachiges Personal und mehrsprachige Verwaltungen. Hinzu gesellt sich ein gutes Angebot an Rechts- und Wirtschaftsberatung, die politische Stabilität, der dauerhafte soziale Frieden und die generell positive Einstellung der Behörden und der Politik, eine maßgeschneiderte und daher weder laxer noch lästige Bankenaufsicht, ein wasserdichtes Bankgeheimnis, und dergleichen mehr.

Manchmal wird Luxemburg als Steuerparadies hingestellt und die Existenz des Bankenplatzes mit steuerlichen Besonderheiten erklärt. Nun, als Regierungschef kann ich Ihnen versichern, daß ich nie daran gedacht habe, je das Bankgeschäft von Steuerabgaben zu befreien, erbrachte es doch immerhin 15% der Staatseinnahmen. Allerdings sind wir den Banken in den letzten Jahren entgegengekommen bezüglich der Rückstellungen für Geschäftsrisiken: unsere Bestimmungen zur Einkommensteuer erlauben großzügige Sammel- und Einzelwertberichtigungen.

Was dabei hier nicht bestritten werden kann und werden soll, ist die Tatsache, daß wir als Steuerbehörden keinen Versuch unternahmen, die ausländischen Bankkunden zu ruffen. Wir haben im Laufe der Zeit eine Reihe von Bagatell-Steuern, welche dem Bankgeschäft hinderlich waren, abgeschafft, etwa Stempelgebühren und dergleichen. Seit Ende der siebziger Jahre gibt es in Luxemburg keine Mehrwertsteuer mehr auf Anlagegold. Zinserträge, Dividenden und Spekulationsgewinne von Gebietsausländern unterliegen keiner luxemburger Einkommensteuer und auch keiner Quellenabgabe.

Wenn verschiedene der Anziehungspunkte des Finanzplatzes erst in den letzten zwanzig Jahren geschaffen wurden, so steht jedenfalls fest, daß die Banken schon in den sechziger Jahren auf unsere Standortvorteile aufmerksam wurden. Ab 1968 begann sich das internationale Geschäft deutlich in der Bilanzsumme des Platzes niederzuschlagen: wenn ich etwas schematisiere, so kann ich sagen, daß es erst 6 Jahre gab mit einem durchschnittlichen Jahreswachstum von 52%, dann 10 Jahre mit einer mittleren Bilanzexpansion von 24,5% und schließlich 4 Jahre mit einer Progression von 7,5%. Hierbei spielen die Devisenumrechnungskurse natürlich ihre Rolle, und dabei vor allem der Dollarpreis, aber alles in allem kann man ein Abflauen des Wachstums kaum leugnen.

Ein Blick auf die Statistiken unseres Währungsinstitutes bezüglich der aufaddierten Bilanzen zeigt uns, daß Luxemburg ein Finanzplatz für die Bedürfnisse Europas ist und deutlich weniger Beziehungen zu anderen Kontinenten aufweist als seine Konkurrenten. Bei den Euro-Einlagen stammen etwa 80% der Mittel unserer Banken aus Westeuropa, während diese Herkunft im Durchschnitt aller Banken in Westeuropa nur 51% ausmacht. Die Fremdwährungs-Forderungen des Platzes Luxemburg betreffen zu 70% Westeuropa, gegenüber nur 47% für die europäischen Finanzplätze zusammen. Ich brauche wohl nicht weiter hervorzuheben, daß diese besondere Orientierung unserer Geschäftsbeziehungen positiv zu bewerten ist in Zeiten, wo außereuropäische Länder immer wieder in Zahlungsschwierigkeiten geraten.

Es ist auf der Basis dieser Fakten und Entwicklungen daß das Entstehen eines einheitlichen Binnenmarktes einzuschätzen ist. Die Schaffung eines großen europäischen Finanzmarktes soll, kurz dargestellt, durch folgende Elemente erfolgen:

- totale Freiheit des Kapital- und Geldverkehrs sowohl innerhalb der Gemeinschaft, wie auch was Drittländer betrifft;
- Koordination und gemeinsame Abstimmung eines legalen und reglementarischen Rahmens für Finanz- und Bankdienstleistungen;
- sowie die Eliminierung eventueller Distorsionselemente welche die gemeinschaftliche Konkurrenz beeinträchtigen würden.

Von vorne herein muß gesagt sein, daß Luxemburg dieses gemeinschaftliche Liberalisierungsbestreben nur begrüßen kann. Als kleines Land liegt es auf der Hand, daß die Einbettung in einen großen Wirtschaftsraum nur von Vorteil sein kann. Auch ist es so daß so manche Elemente eines gemeinsamen Binnenmarktes für Luxemburg kein Neuland darstellen.

Zusammen mit Belgien, kennt Luxemburg seit 1955 die totale Freiheit des Kapitalverkehrs. Von einigen unwesentlichen Ausnahmen abgesehen, ist die europaweite Freiheit des Kapitalverkehrs auch in der Zwischenzeit zur Realität geworden. Für einen schwerpunktmäßig auf das internationale Geschäft spezialisierten Bankplatz kann die Erweiterung des Kapitalfreiheitsraumes nur positiv sein.

Auch die Harmonisierung der legalen und reglementarischen Bestimmungen als Voraussetzung für die Freizügigkeit europaweiter Finanzdienstleistungen stellt kein Neuland dar, eher eine Steigerung des schon bestehenden Harmonisierungstempos. Hier sind Elemente wie z.B. Eigenkapital, Solvabilitätsratios, Risikostreuung und Einlagerversicherung angesprochen. Keines dieser Themata kann dem Finanzplatz Luxemburg Kopfschmerzen bereiten. Insbesondere was die Risikokapitaldecke angeht schneidet Luxemburg, und die in der BIZ zusammengerechnete Zahlen belegen dies, positiv mit so manchem anderen Land ab.

Es wäre aber ziemlich fehl am Platz zu behaupten oder die Meinung aufkommen zu lassen, daß die Schaffung eines europaweiten Finanzmarktes für Luxemburg keine Herausforderung darstellt. Die wirtschaftliche Bedeutung des Finanzplatzes für unser Land ist sehr bedeutend wie sie aus der von mir präsentierten Photographie herauslesen konnten. Jede Regierung Luxemburgs muß daher am Gesundheitszustand des Finanzplatzes interessiert sein, alles andere wäre fahrlässig. Es besteht kein Zweifel daran, daß dieser Gesundheitszustand in den vergangenen Jahren hervorragend war. Auch der vor kurzem veröffentlichte Jahresbericht des Luxemburger Währungsinstituts bestätigt dies erneut. So ist die Bilanzsumme der in Luxemburg tätigen Banken um 10 Prozent im Jahre 1990 gestiegen, was, klammert man den Einfluß der Devisenschwankungen auf dem Bilanzsummenwachstum aus, ein «reales» Wachstum von 14 Prozent darstellt. Damit ist der Anteil Luxemburgs am europaweiten Euromarkt abermals gestiegen. Stellte dieser Anteil 1985 noch 9,5 Prozent dar, so ist er inzwischen auf über 12 Prozent angewachsen. Auch die Gewinn- und Verlustrechnung gibt ein insgesamt positiveres Bild ab, trotzdem der Reingewinn gesunken ist. Dies ist unter anderem das Resultat einer weiteren massiven Aufstockung des Risikokapitals, bedingt durch die wirtschaftlichen und politischen Entwicklungen im

Zentral- und osteuropäischen Raum und durch die Kurseinbrüche an den internationalen Börsenzentren. Die Luxemburger Behörden haben eine solche Aufstockung stets gefördert, stellt sie doch ein Garant für den langfristigen Wachstum des Bankplatzes dar.

Sich auf den vergangenen Lorbeeren ausruhen und eine passive Einstellung einzunehmen, kann jedoch verhängnisvoll werden in einer Zeit welche durch eine rasante Änderungsdynamik gekennzeichnet ist. Denn was heute noch wahr ist, kann morgen schon falsch sein. Als kleines, dem internationalen Handel und den internationalen Entwicklungen ausgesetztes Land ist es ein unbedingtes «must» sich den verändernden Gegenbenheiten vorausschauend anzupassen. Dies trifft insbesondere im Finanzbereich zu, wo der europäische Integrationsprozess Hauptmotor der Veränderungen ist. Der Luxemburger Regierung obliegt es stets die Rahmenbedingungen kritisch zu überprüfen und zu optimieren. Dies ist uns auch bis jetzt «einigermaßen» gelungen und die folgenden Beispiele sollen einen Beleg für diese permanente Anpassungsaktivität sein.

Erstens, was die legale Infrastruktur betrifft, hat Luxemburg kürzlich folgende Maßnahmen getroffen oder in die Wege geleitet.

- Letzten September wurde ein Gesetz verabschiedet welches den legalen Rahmen der Finanzaktivitäten, sowie deren Beaufsichtigung verfestigt. Genau wie die Banken und die Investmentfonds werden nun alle Intermediäre des Finanzbereiches wie z.B. Broker, Anlageberater, Devisenwechselbüros einer speziellen Genehmigung der Regierung, sowie der einheitlichen Aufsicht des Währungsinstituts unterworfen. Neben der Aufsicht über die Akteure hat das Gesetz auch eine neue Kontrolleinheit für Marktaufsicht über Wertpapierbörsen sowie alle anderen Börsen erstellt. Insgesamt erweitert und verfeinert dieses Gesetz die Kontrolleinrichtungen und trägt damit dem mittel- und langfristigen Gedeihen des Finanzplatzes bei.
- Luxemburgs Investmentfondsgesetz war hauptsächlich auf solche Fonds ausgerichtet welche vornehmlich beim breiten Publikum vermarktet werden. Einer neuen Entwicklung wird jetzt dadurch Rechnung getragen, indem dieses Rahmengesetz erweitert wurde und daß spezielle Fonds, welche spezifisch auf institutionelle Investoren ausgerichtet sind, aufgenommen werden, wie das auch in der Bundesrepublik der Fall ist.
- EG Direktiven, betreffend Bankeigenkapital, deren Mindestsolvabilität, Berichterstattung, sowie die zweite Bankenkoordinationsdirektive sowie die Direktive zur Verhinderung des Geld-Weißwaschens sind im Begriff rapide in das Luxemburgische Gesetz eingeschrieben zu werden, wovon Luxemburg sich, wie dies schon bei den Investmentfonds der Fall war, einen Kompetitivitätsvorsprung verspricht. Auch war es Luxemburg welcher als erster Staat sich voll mit dem Kapitalliberalisierungskodex der OECD in Einklang setzte.

Als zweiten Beleg einer Verbesserung der Rahmenbedingungen des Finanzplatzes möchte ich unsere Steuerreform heranziehen. Diese ist im Januar dieses Jahres in Kraft getreten und stellt die bedeutendste Reform seit 1967 dar. Sie steht in vollem Einvernehmen mit den wirtschaftlichen Analysen internationaler Organisationen, wie z.B. des Internationalen Währungsfonds. Die Steuerlast auf Betriebe sowie auf Privatpersonen wurde drastisch gesenkt und wird einen Steuerausfall von mehr als 4 Prozent des Bruttoinlandproduktes darstellen, ohne jedoch unsere Staatsfinanzen zu

überstrapazieren. Für die Banken hat dies einen doppelten Vorteil: zum einen steigt ihre Nettoprofitabilität, zum anderen ist es jetzt leichter spezialisierte Fachkräfte aus dem Ausland nach Luxemburg zu bewegen. Insgesamt fördert diese Steuerreform die internationale Attraktivität und Kompetenz des Finanzplatzes erheblich.

Als ein dritter Sektor der Förderungspolitik des Finanzplatzes Luxemburg möchte ich ein, wenigstens hier in Deutschland, etwas heikleres Thema berühren. Luxemburg ist aktiv daran bemüht den Sitz der zukünftigen europäischen Zentralbank in unserer Hauptstadt zu haben. Dies wäre in der Tat eine wichtige Erweiterung unseres Finanzplatzes, fügt sie sich doch nahtlos in die schon jetzt bestehenden Gemeinschaftsinstitutionen ein. Daß der Sitz der Zentralbank Europas in Luxemburg sein soll, dafür sprechen nicht nur legale sondern auch technische und politische Gründe. Die legale Basis unserer Forderung ist unbestreitbar: der 1965 gefasste EG Beschluß betreffend die Sitzaufteilung der Gemeinschaftsinstitutionen bestätigt Luxemburg als Sitz aller legaler und finanzieller Institutionen der Gemeinschaft. Dies wurde in mehreren Urteilen des Europäischen Gerichtshofes eindeutig bestätigt. Auch gibt es keine technischen infrastrukturbezogene Einwände gegen Luxemburg. Schließlich, da so manche große EG-Länder den Sitz der europäischen Zentralbank bei sich haben möchten, wäre es politisch ratsam Luxemburg als sozusagen neutrales Land, welches keine eigenständige Währungspolitik hat, zu wählen. Dieses wird insbesondere noch dadurch untermauert daß kein Zweifel am Geldwertstabilitätsbestreben Luxemburgs bestehen kann.

Trotz all dieser Bemühungen ist es klar daß die Regierung und die Behörden allein auf Dauer das Bestehen und den Wachstum des Finanzplatzes nicht absichern können. Wie die vorangegangenen Beispiele zeigen, tut Luxemburg als Land sein Möglichstes um die Gesamtrahmenbedingungen weiter zu verbessern. Die Finanzwelt ist jedoch ein fast ausschließlich privatwirtschaftlich organisiertes Gebilde. Deshalb liegt es schlußendlich bei den Banken und anderen Finanzinstitutionen selbst, gestützt auf die in Luxemburg etablierten Rahmenbedingungen, ihr eigenes Überleben zu sichern. Dies kann nur durch eine stetige Erweiterung der Angebotspalette, sowie eine permanente Kostenkontrolle und Produktivitätssteigerung bewerkstelligt werden. Dadurch, daß die in Luxemburg ansässigen Finanzakteure stets dem rauen Klima der internationalen Konkurrenz ausgesetzt waren, besteht kein Anlaß an ihrem Adaptationswillen und Adaptationsvermögen zu zweifeln.

Diese Aussagen sind nicht blosser Zweckoptimismus der Regierung eines Landes welches auf die internationale Attraktivität des Finanzsektors angewiesen ist. Die Überlebens- und Entwicklungschancen unseres Finanzplatzes in einer EG der offenen Grenzen wurden von international angesehenen und unabhängigen Institutionen, wie die OCDE und der Internationale Währungsfonds, positiv eingeschätzt. Das Wachstum und die Erweiterung der Angebotspalette haben in der Zeit ihre eigene Entwicklungsdynamik entwickelt. Diese optimistische Aussage wird schlußendlich von den Banken selbst belegt. Ihre rege Bautätigkeit zeugt von einer positiven Einschätzung ihrer zukünftigen Ertragskraft in Luxemburg und läßt deshalb keinen anderen Schluß zu als daß sie sich permanent in unserem Land etablieren. In einem Satz, es gibt keine Anzeichen dafür daß der Finanzplatz Luxemburg seine Attraktivität nach 1992 einbüßen würde. Das Gegenteil ist der Fall.

Zum Abschluß möchte ich noch ein paar kurze Worte zu zwei aktuellen Themen sagen.

Zuerst zur BCCI, ein äußerst bedauerlicher Zwischenfall, auf den Luxemburg gerne verzichtet hätte. Dies gesagt, muß ich jedoch feststellen, daß unser Land sich in dieser Angelegenheit wenig vorzuwerfen hat, ist es doch die Luxemburger Bankenkontrolle die bei der Aufdeckung der Mißwirtschaft der BCCI eine entscheidende Rolle gespielt hat. So haben die Luxemburger Behörden seit etwa zehn Jahren versucht die juristische Struktur besser in Einklang mit den geschäftlichen Aktivitäten der Bank zu bringen, sprich die Bank dort zu etablieren wo ihr Hauptgeschäftspunkt lag, und sie einer strengeren Kontrolle zu unterziehen. Auf letzterem Gebiet hat Luxemburg Buchstaben und Geist des Baseler Konkordats minutiös angewendet. Jedoch müssen die Lehren aus dieser BCCI Affäre gezogen werden, sowohl in Luxemburg, wo übrigens seit über 10 Jahren keine Bank, die eine der BCCI vergleichbaren Strukturierung aufweist, zugelassen wird, wie auch auf internationalem Plan, in der Zusammenarbeit zwischen Bankenkontrollorganen. Unsere bestehenden Gesetzesvorlagen hätten übrigens die BCCI in allernächster Zukunft in die Illegalität befördert. Aus diesem Grunde war die Umstrukturierung der Bank angelaufen welche schließlich zur Aufdeckung der kriminellen Aktivitäten führte, die Gott sei Dank nicht über Luxemburg abgewickelt wurden.

Zum zweiten möchte ich ein Wort sagen im Zusammenhang mit dem Urteil des Zweiten Senats des Bundesverfassungsgerichts betreffend die Auflage an den Gesetzgeber ab 1.1.1993 die vollständige Besteuerung auch der Zinseinkünfte zu sichern, das in Deutschland wie auch im Ausland für einiges Aufsehen gesorgt hat. Mir liegt fern in diese deutsche Debatte einzugreifen, ist es doch unser seit jeher vertretene Meinung, daß es sich in Sachen Besteuerung um ein innenstaatliches Thema handelt, welches den Staat und seine Bevölkerung in Verbindung setzt. Deshalb möchte ich zu diesem Thema auch nur ganz allgemein Stellung nehmen und mich auf das vom Karlsruher Gericht angesprochene Kriterium des «gesamtwirtschaftlichen Gleichgewichts» beschränken. Die Einbettung der mittel- und osteuropäischen Länder, sowie der Sowjetunion in die Weltwirtschaft hat nicht nur positive Folgen. Sie bewirkt auch daß ein großer Teil des bestehenden Wirtschaftskapitals mit einem Schlag obsolet wurde. Da zusätzlich der afrikanische und amerikanische Kontinent Kapitalnehmer sind und auch bleiben werden, kann man den Schluß ziehen daß die Weltwirtschaft sich insgesamt in einer Phase der Kapitalknappheit befindet und auch mittelfristig befinden wird. Da das Sparen die Quelle des Kapitals und damit auch des Wohlstandes ist, stehen die Zeichen der Zeit meiner Meinung nach, aus einer weltwirtschaftlichen und aus einer europäischen Perspektive, auf einer Förderung des Sparaufkommens, nicht auf deren Entmutigung.

Dies führt mich jedoch nicht dazu eine schützende Hand über Personen zu halten, welche sich der schweren Steuerflucht schuldig gemacht haben, da ein Aufweichen der Autorität des Staates entgegengewirkt werden muß. In diesem Sinne ist in Luxemburg eine Gesetzesvorlage im Parlament anhängig welches die internationale gerichtliche Zusammenarbeit bei Fällen schwerer Steuerflucht regeln und auch fördern soll. Der neu entstandene Kapitalfreiheitsraum, genau wie die anderen Freiheitsräume für Personen und Waren, die im Zuge des Einheitsmarktes Wirklichkeit werden, sollen von einer verstärkten juristischen Zusammenarbeit begleitet werden um Mißbräuchen dieser neuen Freiheitsräume entgegenzuwirken. In diesem Sinne unterstütze ich voll und ganz die Initiative des Bundeskanzlers Kohl, die ja auch auf dem rezenten Gipfel in Luxemburg die nötige Unterstützung fand.

La 46e Assemblée générale des Nations Unies à New York

Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères

A l'occasion de la 46e Assemblée générale des Nations Unies, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, a séjourné à New York du 23 au 27 septembre 1991. Pendant son séjour à New York, Monsieur Poos a eu des entretiens avec le Président des Etats-Unis, Monsieur George Bush et le Secrétaire d'Etat, Monsieur James Baker et il a eu également une entrevue avec le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Perez de Cuellar. Le ministre des Affaires Etrangères a eu par ailleurs des

entrevues bilatérales avec les ministres des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, d'Israël, d'Autriche, de l'URSS, de la Pologne, de la Hongrie, de l'Albanie, de l'Egypte, de la Jordanie, de l'Algérie et du Pakistan.

A la tribune de l'assemblée générale il a prononcé le 25 septembre 1991 un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Monsieur le Président,

Déférant à une tradition bien établie, il m'est un honneur de vous présenter au nom du Luxembourg mes félicitations pour votre élection à la présidence de notre Assemblée.

Votre expérience tout comme vos qualités permettront, j'en suis sûr, un déroulement harmonieux de nos travaux.

Ce rendez-vous traditionnel à New York prend cette année une signification particulière en raison de l'adhésion simultanée des deux Corée tout comme de celle de la Micronésie et des îles Marshall ainsi que de l'entrée des trois Républiques baltes. Ainsi se trouve accentué le caractère universel de notre Organisation.

Un trait est à présent tiré sur la période d'après-guerre. Les blessures provoquées par les crimes d'alors peuvent à présent se cicatriser

Sans préjudice des analyses exposées devant vous, mardi dernier par mon collègue néerlandais, M. Hans van der Broek, au nom de la Communauté et de ses Etats membres, je voudrais à mon tour tirer quelques enseignements à partir de l'évolution des relations internationales au cours des douze mois écoulés.

Comme l'a souligné notre Secrétaire général dans son rapport, on perçoit dans la situation mondiale une simultanéité unique de périls et de promesses.

Au cours de la période sous revue, le Luxembourg a eu l'honneur de présider durant le premier semestre de cette année les travaux de la Communauté européenne.

Force est de constater qu'au cours de ces six mois, le monde a connu une guerre d'une ampleur exceptionnelle, enregistré l'effondrement d'une des deux superpuissances, et enfin assisté à la résurgence des vieux démons dans les Balkans.

Pour ce qui est du Golfe, qu'il me soit permis de rappeler depuis cette tribune que la disponibilité des Douze à engager avec l'Iraq un dialogue de la dernière chance était sincère et totale.

Les douze Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté furent les derniers à s'entretenir à Genève avec notre Secrétaire général avant son départ pour Bagdad. Ils furent aussi dès son retour les premiers informés de l'intransigeance insurmontable du dictateur iraquien.

Il reste, comme l'a rappelé à l'époque le Président Jacques Delors, «qu'il ne faut pas payer la paix avec le prix de la honte».

La Présidence luxembourgeoise a su en toutes circonstances et ce le jour même du début des opérations militaires, offrir puis maintenir un dialogue sans exclusive avec toutes les parties du conflit. La Troïka ministérielle des Douze ne s'est jamais tant déplacée. Elle était présente dès le lendemain de la guerre à Damas, à Tripoli et à Téhéran. Des missions jointes Présidence-Commission de la Communauté européenne se sont rendues aux frontières turco-iraniennes et turco-iraquiennes où se trouvait massé le peuple kurde.

Le concept de «zones de sécurité», imaginé au mois d'avril lors d'un Conseil européen extraordinaire de Luxembourg et conçu 24 heures après ici-même au siège de notre Organisation avec le concours du Secrétaire général, demeure, au regard de l'énormité du drame, une opération pleine de promesses pour l'avenir.

J'ose affirmer que jamais au cours des 20 années d'existence de la coopération politique européenne, les Douze ont su agir face aux événements avec une telle promptitude et une telle mobilisation de leurs efforts.

La Communauté ne pouvait en revanche agir là où elle n'avait pas de compétence: je veux parler des opérations militaires dans le Golfe.

L'Union soviétique de son côté, fut au cours de l'exercice écoulé, une source permanente de tensions et d'inquiétude. L'absence de notre ancien collègue Eduard Schevardnadze cette année, nous remet en mémoire les circonstances qui ont présidé à sa démission à la tête de la diplomatie soviétique. En réalité, nous savons à présent que le départ du plus éminent des Ministres des Affaires Etrangères de l'URSS coïncidait avec le début d'une période d'instabilité en Union soviétique qui était de nature à compromettre les promesses, les acquis et les dividendes de la fin de la guerre froide.

Grâce à ces hommes et femmes de Moscou et de St. Petersbourg, un système oppressif qui a fait faillite partout où il s'était déployé, a été définitivement anéanti.

Ainsi la lame de fond déclenchée à Budapest et à Prague, voici 24 mois, a balayé sur son passage le mur de Berlin, le rideau de fer et enfin le colossal système totalitaire soviétique.

Désormais, en Europe du moins, et cela pour la première fois, les mots de liberté et de démocratie ont un sens et un contenu identiques à Madrid comme à Prague, à Rome comme à St. Petersbourg.

Comme troisième source de profonde inquiétude et de péril, je citerai la tournure dramatique qu'ont pris récemment les événements en Yougoslavie.

Facteur de stabilité durant la longue période de la guerre froide, leader incontesté du mouvement des non-alignés, la Yougoslavie est à présent aux prises avec les convulsions internes qui font ressurgir les fantômes du passé et des conflits que l'on croyait réglés.

La Yougoslavie est au bord du gouffre. Il s'agit d'un conflit crucial dont l'issue ne peut laisser indifférent aucun d'entre nous. La crise yougoslave met en évidence des questions qu'il ne nous est pas possible d'ignorer.

Comme je l'ai rappelé récemment à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe consacrée à la dimension humaine qui se tient en ce moment à Moscou, l'autodétermination des peuples apparaît comme n'étant ni une panacée ni la seule recette à des crises comme celle-là. A la logique des républiques confinées dans leurs frontières, s'oppose celle des peuples et des minorités implantées dans de larges territoires aux limites imprécises.

De ces trois crises et périls, il convient de tirer quelques enseignements :

- D'abord et en premier lieu la fin d'un monde bipolaire ! Nous l'avions constaté ensemble depuis quelque temps déjà, à mesure que s'estompaiement les rivalités entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS. A présent c'est chose faite.

Pour notre Organisation, minée depuis sa création par cet antagonisme, une ère nouvelle s'ouvre à présent. La guerre du Golfe a mis en lumière les possibilités d'action du Conseil de sécurité à partir d'un consensus partagé par ses cinq membres permanents.

Pour ceux naturellement qui tiraient profit jusque-là de l'impuissance de l'ONU, des lendemains peu prometteurs s'annoncent. Le vent de la liberté ne s'arrêtera plus. En Afrique, en Amérique centrale et latine, en Asie, les forces créatrices de démocratie, de libertés et de réformes finiront à leur tour par éliminer les derniers régimes oppresseurs déjà aux abois car condamnés.

Il est minuit Messieurs les dictateurs !

- Il apparaît évident, à l'image de ce qui se passe en URSS, en Yougoslavie, que les structures étatiques maintenues par la seule force n'ont guère de chance de survie. Les peuples ne peuvent coexister en l'absence de volontés librement exprimées. La tragédie des trois Républiques baltes devrait nous rappeler cette évidence.
- En sens inverse, nous connaissons à travers l'accentuation des identités nationales l'émergence de nouvelles nations, voire des réunifications inespérées. L'Allemagne, le Yémen, les deux Corée bientôt me renforcent dans ma conviction que les divisions artificielles connaîtront en définitive le même sort que les constructions contre nature.

- Au regard des normes internationales que nous nous sommes données, notamment à travers les Pactes, un autre constat s'impose : une adaptation, impensable voici peu, s'avère incontournable : Je veux parler du «devoir d'assistance humanitaire» qui a reçu une première application lors du drame kurde. Ce devoir conduit inévitablement à repenser notre conception du principe de non-ingérence dans les «affaires intérieures» d'un pays.

Dans le même ordre d'idées, l'apparition d'un nouveau concept comme celui d'un «devoir d'ingérence démocratique» préconisé récemment par Michel Rocard va dans la même direction.

Le respect des engagements souscrits dans notre Charte, qui demeure notre loi fondamentale, comme ceux souscrits à travers les nombreux textes adoptés depuis, doit pouvoir être sanctionné.

- L'action normative dans le domaine des droits de l'homme ne saurait toutefois se suffire à elle-même. C'est par le truchement d'actions concrètes comme celles initiées à travers la Commission des droits de l'homme, que l'on pourra progresser.

Parmi les orientations possibles, je voudrais rappeler la proposition que j'ai présentée voici quelques jours à Moscou, lors de la Conférence CSCE sur la dimension humaine. Cette proposition vise à élargir la possibilité du recours à des rapporteurs appelés à enquêter sur des situations conflictuelles. Ceci pourrait, à mes yeux, se faire à la demande d'un nombre déterminé d'Etats, même en l'absence de l'accord de l'Etat concerné. De plus, chaque homme et chaque femme, où qu'ils habitent, devraient disposer d'un droit de recours individuel contre la violation de ses droits fondamentaux devant la Cour Internationale de Justice.

Quel Etat voudrait se soustraire à de telles obligations, sans risquer de se mettre au ban de la «famille des nations» ?

Dans ce contexte, notre soutien doit aller sans réserve aux organisations non gouvernementales qui militent avec tant de courage pour le respect des libertés et de la dignité des hommes et des femmes ! Devant l'inertie des gouvernements, les initiatives des ONG sont souvent décisives.

- Au regard de ce qui précède, j'ose affirmer que les aiguillages sont désormais placés dans le sens d'une renaissance de la démocratie et donc également de notre Organisation.

Cette renaissance ne serait complète en l'absence de progrès substantiels dans la voie du désarmement et d'un accroissement de la sécurité pour tous.

En Europe, au cours des derniers mois, les derniers missiles nucléaires à moyenne portée ont été détruits. L'accord START, signé à Moscou entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ne doit être que l'amorce d'une réduction plus significative encore des arsenaux nucléaires centraux. Un accord sur l'élimination définitive des armes chimiques et bactériologiques n'en devient que plus urgent.

La guerre du Golfe a convaincu - j'ose l'espérer - un chacun d'entre nous des risques effrayants auxquels est susceptible de nous exposer un dictateur de la trempe de Saddam Hussein. Une action significative, en vue d'enrayer la prolifération des armes de destruction massive comme des vecteurs pour leur utilisation devrait être traitée prioritairement lors de cette Assemblée générale.

La maîtrise des ventes d'armes conventionnelles en est naturellement le corollaire. Je formule l'espoir que l'action de la Communauté et de ses États membres annoncée lors du dernier Conseil européen de Luxembourg, visant à l'établissement d'un registre recensant les transferts d'armes, trouvera un large appui au sein de cette Assemblée.

Parmi les litiges restés en souffrance depuis longtemps, le conflit israélo-palestinien est certainement le plus déstabilisant pour la paix dans le monde.

L'élimination de la menace iraquienne a ouvert un «momentum», une fenêtre ouverte pour une paix définitive dans cette région.

L'ensemble des problèmes afférant à ce conflit peut désormais être abordé dans un esprit nouveau. Les termes d'un règlement doivent naturellement se fonder sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Leur pleine application est un devoir. Autant de raisons pour nous de soutenir sans réserves l'initiative de James Baker, à laquelle l'Europe est naturellement associée.

Il a été abondamment question de la place de la Communauté à la table de la Conférence de la paix. Comme je l'ai dit à l'époque, il me paraît futile d'épiloguer sur l'utilité d'une présence d'une Communauté, forte de 340 millions de citoyens et qui n'est séparée de ce foyer de tensions que par une mer commune. Les marchés des deux rives de la Méditerranée sont complémentaires. Cela vaut naturellement aussi pour Israël et ses voisins arabes. L'Europe est en effet seule en mesure de leur offrir des perspectives économiques que ni les États-Unis ni l'URSS ne pourront leur proposer. Naturellement de telles perspectives ne se conçoivent que dans le contexte d'un Proche-Orient résolument engagé sur la voie de la paix.

Face à l'immense détresse de millions d'hommes dans de nombreuses parties du monde, des actions urgentes s'imposent. Face à ces situations extrêmes de sous-développement, un devoir d'assistance dans le chef de la communauté internationale apparaît incontournable. Au regard des constats faits ces dernières années, j'ose affirmer qu'il existe un lien évident entre démocratie, droits de l'homme et développement.

Le respect des libertés fondamentales et des règles de la démocratie ne peut plus être considéré comme un simple impératif juridique voire moral.

Ce respect est essentiel à l'éclosion du développement et de la croissance économique. Les enseignements tirés ces dernières années en Europe centrale et orientale valent bien au-delà.

Le fonctionnement d'institutions démocratiques, représentatives des populations, la primauté du droit, le pluralisme politique sont essentiels à l'émergence de bases favorables au développement économique.

La Communauté a énoncé ces exigences dans plusieurs dispositions de la Convention de Lomé. Cette approche figure également dans les accords négociés avec les pays d'Amérique centrale et latine. Elles ont été réaffirmées à Luxembourg durant le premier semestre de cette année lors des rencontres des Douze avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe, comme à l'occasion de la rencontre avec les pays de l'ASEAN.

Avec la fin du clivage Est-Ouest, la notion de «tiers monde» s'estompe à son tour en tant qu'entité politique séparée. Délestés

des idéologies totalitaires qui ont fait faillite partout, nous sommes engagés à présent collectivement vers un système économique unique qui permet, à terme, j'en suis convaincu, l'émancipation de tous les hommes de la planète.

Il me faut rappeler dans ce contexte, qu'il n'y a pas de développement durable non plus en l'absence d'un respect scrupuleux des exigences de l'environnement.

Je souhaite que lors de la conférence des nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra l'année prochaine, le nombre des actions décidées l'emportera sur la longueur des discours prononcés.

On a beaucoup parlé ces temps derniers d'un nouvel ordre mondial consécutif à la guerre du Golfe. J'ignore s'il existera un jour, personne n'y a encore vraiment réfléchi.

Une chose toutefois me paraît essentielle et mériterait de ce fait toute notre attention en cette fin du 20ème siècle: le monde se transforme à une vitesse jamais connue.

De nombreux peuples opprimés aspirent au bénéfice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une douzaine de nouvelles démocraties ont vu le jour ces dernières années. Elles sollicitent coopération, ouverture des marchés, crédits, rééchelonnement de la dette, dialogue politique. Elles veulent toutes prendre part au progrès.

À l'heure actuelle, ce monde d'avenir reste encore largement dominé par les protectionnismes, les vagues d'immigration non contrôlées, la xénophobie, la montée des nationalismes outranciers et des idéologies d'exclusion.

À considérer tous ces éléments, l'on peut une nouvelle fois vérifier et affirmer que la notion de sécurité n'est pas que militaire. Elle englobe les valeurs et les systèmes socio-économiques.

La Communauté européenne, conformément à ses aspirations et à ses intérêts, est en voie de se doter des moyens indispensables pour assumer ses responsabilités. L'Union politique et l'Union économique et monétaire sont essentielles pour permettre précisément à l'Europe de participer à la construction de ce monde de demain.

L'action des Douze s'exerce d'ores et déjà de manière exemplaire au niveau de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe dont elle est devenue le môle d'ancrage.

L'oeuvre de rénovation en Europe ne peut pas ne pas avoir de prolongement au niveau de notre Organisation.

Force est de constater que depuis quelques années, le Conseil de sécurité agit avec une efficacité exemplaire et en coopération étroite avec notre Secrétaire général. Les opérations de maintien de la paix se multiplient. N'est-il pas frappant de constater qu'au printemps dernier, en moins de deux mois, quatre nouvelles opérations ont été lancées dans le Golfe, au Sahara occidental, en Angola et au Salvador?

L'exercice de restructuration du domaine économique et social de l'ONU a été lancé avec succès et la Présidence luxembourgeoise a été heureuse d'avoir pu y apporter la contribution non-négligeable des Douze. La réforme de l'Assemblée générale est à mener de sorte

à rationaliser et à rendre plus significatifs les travaux de notre Assemblée.

La réforme nécessaire du Secrétariat doit adapter et rendre plus performants les moyens d'action mis à la disposition du Secrétaire général. Le récent Conseil européen s'est prononcé, à la lumière de l'expérience des dernières catastrophes de portée internationale, pour un renforcement des mécanismes de coordination des actions d'urgence entreprises au sein des Nations Unies. Des mesures sont également à prendre pour renforcer le rôle de l'ONU dans la prévention des conflits.

Le Secrétaire général qui sera nommé prochainement par notre Assemblée générale aura ainsi devant lui un vaste chantier qu'il lui appartiendra d'organiser et de structurer pour préparer l'Organisation des Nations Unies de l'an 2000.

Notre Organisation, confiante dans ses capacités d'action retrouvées, doit disposer d'un éventail d'instruments efficaces, capables :

- de sauvegarder la paix et la sécurité internationales,

- de faire face aux nombreux défis socio-économiques,
- d'aider les Etats dans leur difficile processus de transition démocratique, et économique, et enfin,
- de promouvoir le respect des droits de l'homme et la primauté du droit dans les relations internationales.

Voilà les défis qui s'offrent au nouveau Secrétaire général et aux personnes appelées à le seconder.

Le nouveau Secrétaire général pourra s'appuyer sur l'oeuvre exemplaire accomplie à la tête de notre Organisation par M. Perez de Cuellar auquel le gouvernement luxembourgeois tient à exprimer sa profonde gratitude.

J'ai pu mesurer à travers de nombreux contacts personnels la noblesse de l'engagement de notre Secrétaire général. Son départ laissera inéluctablement un vide.

Puisse ceux qui assureront demain la redoutable tâche de la relève s'inspirer de l'exemple de Javier Perez de Cuellar!

La troisième Conférence CSCE sur la dimension humaine à Moscou

Les 10 et 11 septembre 1991 a eu lieu à Moscou la troisième conférence consacrée à la dimension humaine dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous reproduisons

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Au moment où notre ancien collègue Schevardnadze lançait l'idée de tenir une réunion sur la dimension humaine à Moscou, plus d'un d'entre nous restait pantois, voire incrédule.

La capitale de l'Union Soviétique était toujours confinée à l'époque dans un carcan d'une surveillance policière combien pesante et omniprésente, en dépit des débuts encore incertains de la perestroïka et du glasnost. Elle était dès lors fort peu qualifiée pour accueillir une Conférence appelée à débattre, en dehors de toute contrainte de la liberté d'expression, de la libre circulation des idées, des contacts entre les personnes, de l'indépendance de la justice, des droits de la défense, du respect des minorités nationales.

Qui ne se rappelle dans ce contexte les innombrables concertations à travers lesquelles transparaissent l'obsession de tous les démocrates de voir le processus CSCE apporter sa caution à un Etat encore largement totalitaire ?

Force est de constater, après les événements extraordinaires que nous avons vécus voici à peine un mois, qu'aucune ville en Europe pouvait mieux convenir à la tenue de cette conférence que Moscou.

Dans ces circonstances, traiter de la dimension humaine en ces lieux prend une signification extraordinaire.

Une fois n'est pas coutume, l'expression première de notre gratitude ne va pas seulement à ceux qui ont oeuvré ces jours derniers pour nous accueillir avec tant d'hospitalité. Mes remerciements, ceux du peuple comme du Gouvernement luxembourgeois vont d'abord et surtout à ces hommes et femmes de Moscou et Leningrad et d'ailleurs, qui, au prix de leur vie ont définitivement anéanti un système qui a fait faillite. Grâce à ces hommes et à ces femmes, la démocratie et avec elle les principes qui sous-tendent le processus de la CSCE ont pu triompher.

La lame de fond déclenchée à Budapest et à Prague voici 24 mois a balayé sur son passage le mur de Berlin, le rideau de fer et enfin le colossal système totalitaire soviétique.

Je salue dans ce contexte la foi et la détermination de tous ceux qui se sont placés à la tête de cette fronde. L'histoire de notre continent retiendra - j'en suis convaincu - outre les noms de Wálesá et de Havel ceux de Gorbatchov et d'Eltsine. Ils ont su galvaniser leurs citoyens en quête de liberté. Ils ont aujourd'hui la lourde responsabilité de canaliser l'ensemble de ces forces nouvelles vers l'établissement de structures réellement démocratiques.

Le succès de cette entreprise dépendra de la consolidation des réformes en cours.

ci-après le discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, à la tribune de la conférence.

Je veux retenir de notre rencontre d'aujourd'hui, que désormais les mots de liberté et de démocratie ont un sens et un contenu identiques à Madrid comme à Prague, à Rome comme à St. Petersbourg.

Les conditions de mise en oeuvre de la Charte de Paris, adoptée en novembre dernier n'ont jamais été plus favorables.

Après l'hommage au peuple soviétique et à nos hôtes, qu'il me soit permis à l'instar de tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune, de saluer parmi nous les représentants des trois républiques baltes ; Avec la réunification de l'Allemagne, l'admission de l'Albanie, et à présent de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie, la nouvelle architecture de notre continent prend forme.

C'est avec le plus grand intérêt que nous suivons les efforts de restructuration en cours en Union soviétique à travers lesquels les républiques soviétiques redéfinissent leur relations dans le respect de leurs souverainetés retrouvées.

Un trait est à présent tiré sur la période d'après-guerre. Les dernières blessures provoquées par les crimes commis d'alors peuvent à présent se cicatriser.

Hélas, il y a lieu de relativiser ces perspectives nouvelles comme le Président du Conseil de la C.E., M. Hans van den Broek, au nom des Douze, vient de le rappeler. Je ne saurais à mon tour masquer ma profonde inquiétude devant la tournure dramatique qu'ont pris récemment les événements en Yougoslavie. Facteur de stabilité durant la longue période de la guerre froide, ce pays est aux prises de convulsions internes qui font ressurgir les fantômes du passé et des conflits que l'on croyait réglés.

Des propos bellicistes d'abord, des appels à la guerre totale ensuite, de quelques extrémistes ont conduit la Yougoslavie au bord du gouffre.

Nous sommes en présence d'un conflit crucial dont l'issue ne peut laisser indifférent aucun d'entre nous.

La question yougoslave met en évidence des questions qu'il ne nous est pas possible d'ignorer.

L'autodétermination des peuples apparaît comme n'étant ni une panacée ni une recette à des crises comme celle que nous vivons en Yougoslavie.

A la logique des républiques confinées dans leurs frontières s'oppose celle des peuples et des minorités implantés dans de larges territoires aux limites imprécises.

Il n'était pas trop tôt de débattre récemment de ces problèmes à Genève. Le résultat de ces discussions n'est toutefois pas à la hauteur des attentes nourries à la veille de cette conférence.

Aussi voudrais-je donner mon appui dès à présent à toute proposition visant à activer l'action du processus CSCE dans le traitement de l'épineuse question des droits et obligations à reconnaître aux minorités nationales. Ce faisant nous nous situons dans le droit fil des résultats de la Conférence de Copenhague comme des engagements souscrits dans la Charte de Paris.

Parmi les orientations possibles pour traiter ce problème je voudrais avancer deux idées.

- d'une part, convenir de la possibilité de nommer des rapporteurs appelés à investiguer des situations conflictuelles; ceci pourrait se faire, soit à la demande d'un nombre déterminé d'Etats participants, soit à la requête du Comité des hauts fonctionnaires.

Les résultats de ces missions d'investigations seraient automatiquement soumis à l'attention du Conseil des Ministres de la CSCE.

- d'autre part, reconnaître un droit de recours individuel et collectif en cas de violation des principes consacrés dans l'Acte final d'Helsinki et dans la Charte de Paris.

Il doit être entendu qu'au vu du résultat de l'instruction de ces plaintes, le Conseil des Ministres pourrait être saisi.

A travers ces deux propositions, nous renforcerions considérablement le mécanisme de la dimension humaine, dont il faut rappeler qu'il constitue la pierre angulaire des résultats de la Conférence de suivi de Vienne.

La dignité humaine dans la conception que nous en avons, ne saurait toutefois se concevoir en dehors d'un climat de sécurité égal pour tous comme d'une prospérité économique sans exclusion.

Pour ce qui est de la sécurité, le Luxembourg à l'instar de ses partenaires et alliés, ne reste pas indifférent aux préoccupations et inquiétudes exprimées dans nombre de pays d'Europe centrale et de l'Est et dont l'écho s'est encore amplifié ces jours derniers lors de la tentative de putsch en URSS.

Dans la mesure où un élargissement du Traité de l'Atlantique Nord n'est pas à l'ordre du jour, il me paraît essentiel que nous poursuivions sans relâche, dans la foulée de l'accord CFE et des nouvelles mesures de confiance, nos efforts visant à asseoir la stabilité et la sécurité du continent sur des bases toujours plus solides.

La sécurité est par nature indivisible. Elle est l'affaire de tous. L'Otan tout comme l'UEO ont à ce titre un rôle éminent à remplir. Leur tâche doit être de favoriser rapidement l'émergence de ces structures de sécurité coopératives imaginées par Hans Dietrich Genscher, préfiguration d'une défense collective à l'échelle de l'ensemble du continent.

Avec le concours du centre de prévention des conflits, nous disposons des infrastructures nécessaires pour accomplir de nouveaux pas dans cette direction.

La prospérité économique est aussi affaire de dignité humaine. Qui

d'entre nous, je m'adresse en particulier aux représentants des pays occidentaux, n'a éprouvé quelque gêne ce matin en traversant les rues de Moscou à la vue des longues files humaines en quête d'un morceau de viande, d'un pain ou d'un vêtement?

Je le dis sans ambages: cela n'est plus admissible à l'avenir; pas plus que ne le sont les vagues massives d'émigrants vers l'Ouest ou les images pénibles des Albanais refoulés.

Les nations, en proie à cette hémorragie se saignent en perdant ceux-là mêmes qui sont porteurs d'avenir.

Les autres n'arrivent pas à maîtriser ces flux migratoires qui déclenchent des vagues hystériques de xénophobie sans précédent. «L'alerte aux immigrés» est devenue un leitmotiv de l'extrême droite. Au nom de la dignité, il faut arrêter le délabrement économique de l'est et du sud du continent européen. Le concours de tous est requis pour donner enfin à la coopération économique, commerciale et industrielle consignée dans la deuxième corbeille de l'Acte Final d'Helsinki, une suite concrète.

A travers une action résolue en ce domaine nous sommes en mesure d'empêcher que l'impératif de la compétitivité économique ne conduise à l'exclusion de groupes, de régions ou de pays du bénéfice de la croissance et de la prospérité.

La Communauté européenne à travers laquelle le Luxembourg déploie son activité, a, pour ce qui la concerne, décidé d'accélérer et d'accentuer son concours à la restructuration des économies des pays d'Europe centrale et de l'Est.

Il n'y a pas d'autre choix. Il nous faut réaliser à présent «cette deuxième reconstruction» de l'Europe qui, au nom de conceptions idéologiques aujourd'hui dépassées, n'a pu voir le jour, voici 45 ans.

Le succès de cette entreprise est dans l'intérêt de tous. Son échec minerait à terme, par ses répercussions dans tous les domaines, la stabilité de nos propres pays.

Nous nous sommes fixés pour objectif, voici douze mois, de pousser plus avant les progrès réalisés dans les questions relevant de la dimension humaine. J'ai délibérément élargi le champ d'application de ces questions.

Il n'en reste pas moins, au regard d'une actualité qui nous interpelle, que le respect des droits des personnes appartenant à des minorités nationales est un facteur essentiel de la justice, de la stabilité et de la démocratie et de la paix. Les travaux de cette troisième conférence devraient à mes yeux reprendre l'examen de ce problème.

L'entreprise que nous lançons aujourd'hui ne sera achevée que le jour où nous pourrons affirmer sans hésitation que dans tous nos pays les personnes appartenant à des minorités nationales peuvent librement s'exprimer dans leur langue maternelle, tant en privé qu'en public, qu'ils peuvent maintenir leurs propres institutions et organisations, professer et pratiquer leur religion, maintenir sans entraves des contacts entre elles dans leur pays ainsi qu'au-delà des frontières nationales.

Vous conviendrez avec moi au regard de ces impératifs agréés à Copenhague, que pour certains d'entre nous, beaucoup reste à faire!

Le projet de budget de l'Etat pour 1992 présenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances

Le 18 septembre 1991, Monsieur Jean-Claude Juncker Ministre des Finances, remit à Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, le projet de loi concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 1992. A cette occasion, Monsieur

Jacques Santer, Premier Ministre, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, ont présenté les lignes de conduite de la politique budgétaire ainsi que les principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1992.

1. Le contexte économique et social

Le budget de l'Etat constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc opportun de dresser, en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1992.

Si pour l'année en cours les perspectives d'évolution de l'économie mondiale sont moins bonnes qu'attendu en automne de l'année passée, les conditions paraissent cependant favorables à la reprise pour 1992.

Les perspectives de croissance de la Communauté européenne restent en retrait par rapport aux estimations initiales. La croissance du produit intérieur brut communautaire ne devrait pas dépasser 1,3% en 1991 en termes réels, contre 2,8% en 1990 et 3,3% en 1989. Cette performance économique médiocre ne s'explique qu'en partie par les événements de la région du Golfe, événements qui se sont traduits par une perte de confiance dans le chef des agents économiques.

La faible croissance anticipée pour 1991 trouve également ses origines dans une dégradation plus généralisée de l'environnement international observée dès le début de 1990. La tendance a encore été amplifiée par les effets de la crise du Golfe, surtout dans les pays en voie de développement.

Aux Etats-Unis, le ralentissement conjoncturel a débuté au deuxième semestre de l'année 1989 et s'est amplifié par la suite. Une politique monétaire restrictive menée à l'époque a freiné la demande intérieure, de sorte que la progression du PIB n'a atteint que 1% en 1990 (contre 4,5% en 1988 et 2,8% en 1989). Pour 1991, on prévoit une stagnation du PIB en termes réels pour les Etats-Unis.

Pour les pays de l'Europe de l'Est, l'ouverture à l'économie du marché s'est traduite par une contraction de l'activité productive. L'entrée en libre concurrence avec les économies du reste du monde a mis en évidence l'obsolescence d'une grande partie des équipements de production et des infrastructures, ce qui s'est traduit par une diminution de la production dans un premier temps.

Un ralentissement conjoncturel de la demande a également été observé pour la plupart des pays de la Communauté européenne, et notamment le Royaume-Uni, dont la croissance est tombée à 0,6% en 1990, et où les perspectives pour 1991 sont encore plus pessimistes. La seule exception au sein de la Communauté a été

l'Allemagne (ancienne R.F.A.) qui, bénéficiant de l'effet du processus d'unification en cours, a enregistré en 1990 une activité économique en accélération (+4,7% de PIB, après +3,3% en 1989). Quant à l'ancienne Allemagne de l'Est, elle passe actuellement par une phase d'ajustement douloureuse, pendant laquelle la production industrielle pourrait baisser de moitié et le chômage atteindre plus d'un tiers de la population active.

Côté inflation aucune modification du taux de 1990 n'est anticipée pour 1991 (5% pour la moyenne communautaire). Ce taux est néanmoins jugé excessif par la Commission des CE.

Quant à l'emploi, il subirait les conséquences du faible niveau de l'activité économique et ne progresserait que de 0,2% pour l'ensemble des pays de la Communauté en 1991. Le chômage progresserait sensiblement et atteindrait 8,8% en 1991, contre 9,2% en 1990.

Les prévisions pour 1992 sont plus optimistes. Les conditions pour une reprise sont jugées globalement favorables et une reprise de l'activité pourrait s'amorcer au deuxième semestre de l'année en cours. Le PIB de la Communauté passerait ainsi à 2,3% en 1992, contre 1,3% en 1991. Selon la Commission une telle évolution dépend cependant de la reprise de l'activité économique aux Etats-Unis et du retour de la confiance des consommateurs et des dirigeants d'entreprises avant la fin de l'année en cours. Les prévisions sont également basées sur une certaine stabilité du dollar : une forte appréciation de la devise américaine améliorerait certes la compétitivité des entreprises européennes, mais risquerait également de créer des tendances inflationnistes.

C'est dans un état de bonne santé globale que l'économie luxembourgeoise continue à se développer dans cet environnement international difficile et incertain.

La croissance du produit intérieur brut a atteint, suivant les estimations provisoires, le taux de 3,6% en 1990. Pour 1991 on escompte un taux de croissance identique, la faible conjoncture internationale constituant cependant une entrave à la reprise des exportations de biens industriels, notamment de produits sidérurgiques qui ont connu une forte dégradation au cours du deuxième semestre de 1990 et au premier semestre de 1991. Ces progressions sont plutôt remarquables pour une période où la croissance moyenne dans les économies européennes s'établit à 1,3% seulement.

Les éléments les plus dynamiques de la demande sont internes : investissement et consommation privée.

Selon l'enquête de conjoncture d'avril 1991 les investissements dans l'industrie anticipés par les chefs d'entreprises pour l'année 1991, se chiffrent à 18,4 milliards de francs, ce qui représente une progression de 15% par rapport aux réalisations de 1990. Pour l'ensemble de l'économie, on peut prévoir une progression de la formation brute de capital fixe de l'ordre de 6% en volume, suite à la forte progression de l'investissement industriel d'une part et du niveau élevé de l'investissement résidentiel de l'autre.

Compte tenu également de l'évolution dynamique de la consommation des ménages, bénéficiant depuis le début de 1991 d'un revenu disponible supplémentaire généré par la réforme fiscale, les emplois finals nationaux en 1991 devraient progresser de 4,4% contre seulement 3,2% en 1990.

Le niveau élevé de la demande intérieure (consommation et investissement) a entraîné une forte hausse des importations au cours des premiers mois de 1991, alors que les exportations ont stagné essentiellement en raison de la faiblesse du marché de l'acier. De la sorte de déficit de la balance commerciale a dépassé au premier trimestre les 13 milliards de francs, soit une très nette aggravation par rapport à la même période de l'année dernière. Si l'évolution hésitante de la demande extérieure persiste d'ici la fin de l'année il faut escompter une nouvelle aggravation du déficit annuel du commerce extérieur, par rapport aux chiffres déjà très mauvais de 1990.

En raison du ralentissement de l'activité économique depuis le deuxième semestre de 1990, on devrait connaître en 1991 une évolution un peu moins rapide de l'emploi. Rappelons que l'emploi intérieur a progressé à un taux supérieur à 4% par an au cours des deux dernières années.

Au premier semestre de l'année en cours, l'emploi intérieur est resté encore dynamique, de sorte qu'on estime que sa progression pourrait encore atteindre près de 3%.

Comme par le passé la plus grande partie des emplois nouveaux a été occupée par des frontaliers, le nombre de frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg ayant plus que doublé en l'espace de cinq ans seulement (1986: 18.000; 1991: 37.000).

En 1991, et après trois années d'accélération, les perspectives en matière d'inflation s'annoncent plus favorables. En variation intra-annuelle, les taux de variation mensuels des prix sont restés en dessous de ceux de l'année 1990. Au premier semestre de l'année en cours, les prix se sont accrus de l'ordre de 3,2% par rapport au premier semestre de l'année précédente. De la sorte, un taux d'inflation moyen de l'ordre de 3,5% pour l'année en cours peut être prévu.

Pour l'année 1992, l'économie luxembourgeoise pourrait continuer à évoluer favorablement, à condition toutefois que certaines hypothèses soient réalisées.

Le STATEC ne disposant pas encore de prévisions complètes pour

l'année 1992, il est nécessaire de se référer aux prévisions établies par les services de la Commission de Bruxelles. Les principales hypothèses soutenant ces prévisions sont les suivantes :

- en ce qui concerne l'environnement extérieur, on suppose qu'à la fin de 1991 la forte demande émanant notamment de l'Allemagne devrait compenser un nouveau fléchissement (éventuel) de la demande de produits sidérurgiques. On suppose qu'en 1992, les exportations bénéficieraient de l'amélioration générale du climat international.
- Ces prévisions mettent en compte que, compte tenu de l'important acquis en matière d'évolution salariale au cours des dernières années, et de la réforme fiscale au 1er janvier 1991, l'évolution salariale devrait rester assez modérée.
- En ce qui concerne les investissements, tant ceux du secteur public que du secteur privé devraient continuer de se développer d'une manière sensible. Néanmoins on suppose que l'expansion dans la construction résidentielle devrait se modérer.
- En ce qui concerne l'emploi, on présume que la demande de main-d'oeuvre continuerait à progresser. Le chômage semble tombé à un niveau qui est considéré comme incompressible. On suppose par ailleurs qu'une nouvelle augmentation du flux de travailleurs frontaliers sera en mesure de fournir le supplément de main-d'oeuvre requis pour l'expansion de l'économie sans exercer nécessairement une pression à la hausse sur les salaires.

Dans ces conditions, la Commission des CE prévoit pour le Luxembourg une légère amélioration de la croissance.

A l'heure actuelle aucun indicateur ne permet de prévoir le ralentissement des composantes de la demande intérieure, de sorte qu'on peut admettre que cet agrégat pourrait poursuivre sa croissance à un rythme relativement élevé en 1992. Comme par ailleurs les experts en conjoncture sont généralement d'accord pour prévoir une reprise généralisée de l'activité économique dans le monde et des investissements en particulier, de sorte que les exportations luxembourgeoises d'acier devraient également reprendre et qu'on peut escompter pour 1992 une amélioration du solde commercial.

Quant aux perspectives de l'emploi, un certain nombre d'éléments font admettre cependant que pour les années à venir, les taux de croissance connus dans le passé ne pourraient plus être atteints. En effet dans certaines branches d'activité économique, dont notamment le secteur financier, nous assistons d'ores et déjà à un ralentissement de l'embauche, qui correspond à une consolidation des progrès de productivité et à un ralentissement général de l'expansion de ce secteur.

Enfin, en matière d'évolution des prix en 1992, les organisations internationales prévoient pour le Luxembourg, en concordance avec les tendances internationales, un léger ralentissement de l'inflation.

2. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1992 et de son insertion dans le contexte économique et social précédé, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes de politique budgétaire pluriannuelle figurant au programme gouvernemental.

La convergence progressive des politiques et des performances économiques à réaliser pendant la première phase de l'Union économique et monétaire passe notamment par une meilleure cohérence des politiques budgétaires des Etats membres.

Au chapitre de la comparaison des performances et des politiques budgétaires en 1990 et de l'évaluation des perspectives de la Communauté, il peut être intéressant de dresser le cadre communautaire pour la coordination des politiques budgétaires des Etats membres et de rappeler les principes sur lesquels les politiques budgétaires nationales devraient être fondées. Ces principes sont les suivants :

- éviter le financement monétaire des déficits budgétaires, ce qui signifie que les gouvernements ne doivent pas avoir d'accès automatique au financement de la banque centrale ni d'accès privilégié aux marchés des capitaux;
- éviter, ou du moins réduire, les déficits budgétaires excessifs;
- réduire les niveaux excessifs de dette publique;
- améliorer la structure des recettes et dépenses budgétaires, et
- réduire les parts excessives des dépenses publiques dans le PIB

Quant au caractère excessif ou non d'un déficit budgétaire, il doit être apprécié par rapport à plusieurs critères, tels que la stabilité des prix, la soutenabilité du solde extérieur, le niveau satisfaisant ou non de l'épargne et de l'investissement, la contribution des finances publiques à la formation de niveaux de taux d'intérêt appropriés et l'évolution acceptable ou non du ratio dette publique/PIB. Avec la réalisation progressive du marché unique et de l'UEM, les politiques budgétaires doivent contribuer plus activement à assurer le respect de ces critères.

Pour ce qui est plus particulièrement de l'exercice 1990, la Commission note que les résultats effectifs montrent en moyenne une aggravation notable du besoin de financement de la Communauté qui est passé de 2,9% du PIB en 1989 à 4,1%. Durant cette période, les recettes publiques sont restées pratiquement stables à 43,5% du PIB tandis que la part des dépenses publiques progressait de près d'un point de pourcentage pour passer à 47,6%. Lorsque l'on compare les déficits réalisés aux prévisions, on voit que le solde budgétaire s'est détérioré dans tous les Etats membres sauf au Luxembourg, où la capacité de financement s'est améliorée, en Grèce, où néanmoins le besoin de financement est resté extrêmement élevé (18,8% du PIB) et au Portugal, bien que ce pays ait enregistré une très nette détérioration par rapport aux résultats de 1989.

Pour ce qui est de la situation luxembourgeoise, la Commission relève notamment dans cette étude que l'évolution budgétaire a été plus favorable que ce qui avait été estimé en 1990 et que la capacité de financement (4,1%) a été plus forte que prévue.

Sans vouloir insister dans ce contexte sur les différents aspects des recommandations adressées par la Commission aux Etats membres

dans sa note précitée de juin dernier, il importe cependant de reproduire à cet endroit des observations particulières adressées à notre pays.

A cet égard, la Commission relève que, pour le Luxembourg, l'équilibre budgétaire et la charge de la dette publique sont parfaitement maîtrisés. Dans ce pays, la situation de la fiscalité n'est pas à l'origine des perturbations macro-économiques, ceci compte tenu longtemps du fait que des objectifs clairs sont poursuivis dans le domaine de la politique fiscale.

Aux termes de cette note de la Commission, le Luxembourg fait partie d'un groupe de 4 pays (Danemark, Espagne, France et Luxembourg) où l'endettement public se situe très sensiblement en dessous de la moyenne communautaire.

Afin de conserver leur situation favorable dans le domaine budgétaire, ces pays doivent maintenir une politique très stricte en matière de dépenses budgétaires et participer notamment aux efforts d'amélioration de l'équilibre entre Epargne et Investissement au niveau communautaire.

Non seulement les tendances globales du projet de budget pour 1992 respectent-elles les recommandations formulées au niveau communautaire, mais encore sont-elles entièrement conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle énoncée dans le programme gouvernemental.

Dans la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 le Gouvernement a très clairement affirmé sa volonté de poursuivre une politique budgétaire qui se caractérise par la maîtrise rigoureuse des dépenses publiques, condition essentielle pour pouvoir mettre en oeuvre une réforme fiscale soucieuse de préparer la communauté nationale aux défis des années 90. Dans cette optique, l'évolution des dépenses publiques devra être contenue dans les limites de la croissance économique à moyen terme.

Les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie continuent à être évaluées sur une base réaliste.

Il convient de relever qu'au cours des dernières années, le Gouvernement a toujours fait preuve de prudence au moment de la définition des paramètres essentiels de la politique budgétaire. Alors qu'au cours de la dernière période quinquennale 1986-1991, la croissance du produit intérieur brut s'établit en moyenne annuelle à un taux de l'ordre de 5,6%, la moyenne des variations du PIB retenues dans le cadre des normes budgétaires annuelles correspondantes ne s'élève qu'à quelque 3%.

En dépit de cette marge de manoeuvre théorique et des conditions globalement favorables à une reprise des activités au cours du deuxième semestre 1991 et de l'année 1992, le Gouvernement a jugé indiqué de réviser légèrement à la baisse l'hypothèse de croissance de 4% admise jusqu'à présent pour la période quinquennale 1991-1995. Dans les conditions actuelles, un taux moyen d'expansion annuelle du PIB de l'ordre de 3,8% a dès lors paru pouvoir être considéré comme une hypothèse réaliste pour la détermination de la norme d'augmentation des dépenses de l'exercice 1992.

Le deuxième élément à prendre en considération est formé par la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle

mobile des salaires. Le Gouvernement a admis, dans le cadre de la mise au point définitive du projet de budget pour 1992, une variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation de 3,5% pour 1991 et de 3,3% pour 1992, soit des variations annuelles moyennes de l'échelle mobile des salaires de respectivement 3,8 et 3,1%. Par rapport aux prévisions retenues au moment de l'établissement du projet de budget pour 1991, cette hypothèse représente un écart en moins de quelque 1%, ce qui fait que l'effet-prix ne se répercute finalement que par 2,1% dans la norme budgétaire pour 1992.

En vertu de ces règles de politique budgétaire, la norme de croissance annuelle des dépenses de l'Etat a donc été arrêtée comme

suit par le Gouvernement pour l'exercice budgétaire 1992 :

- Croissance escomptée à moyen terme du produit brut en volume (à prix constants)	+ 3,8%
- Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires :	
• correction de la prévision initiale concernant l'année 1991 (475,1 points au lieu de 480,06 points)	- 1,0%
• hausse probable entre 1991 et 1992 (490,0 points au lieu de 475,1 points)	+ 3,1%
TOTAL (multiplicatif)	+ 6,0%

3. Présentation et commentaires des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1992

Par rapport au compte provisoire de 1990 et au budget voté de 1991, le projet de budget pour 1992 se présente comme suit :

Avec un montant de 114,9 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 6,4 milliards ou de 5,93% par rapport aux crédits inscrits au budget voté pour l'année en cours. La progression des dépenses, ordinaires et extraordinaires, s'avère ainsi légèrement inférieure à celle admissible sur la base de la norme d'augmentation annuelle de 6%.

Les tendances globales du projet de budget pour 1992 sont entièrement conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle énoncés dans le programme gouvernemental.

Cette conformité se trouve également vérifiée si on concentre l'analyse sur les seules dépenses ordinaires. Avec un total de 104,7 milliards, ces dépenses progressent en effet de quelque 5,5 milliards ou de près de 5,6%, soit également une progression inférieure à la norme.

Il est par ailleurs intéressant de noter que la progression des dépenses de train de vie reste sensiblement en-deça de la barre des 6% : les salaires et charges sociales augmentent de 3,1%, tandis que les achats de biens non durables et de services s'accroissent d'à peine 5,6%.

En contrepartie, les dépenses extraordinaires, notamment les transferts de capitaux et les dépenses d'investissements, progressent à un taux supérieur à la norme budgétaire. Avec un total de 10,1 milliards, les dépenses extraordinaires s'accroissent effectivement de 900 millions, soit de 9,75% par rapport aux crédits figurant au budget voté pour 1991. A l'occasion de l'examen des principales priorités du projet de budget pour 1992 nous aurons l'occasion de constater que l'investissement dans les infrastructures et dans le potentiel de production de notre économie nationale constitue un des accents de l'action gouvernementale.

Dans l'interprétation de l'évolution du budget des recettes, il importe de tenir compte des répercussions de la réforme fiscale, réforme qui est certes entrée en vigueur à partir de l'année d'imposition 1991 mais dont le coût budgétaire augmentera encore au cours des exercices budgétaires subséquents.

Le coût de la réforme fiscale a été évalué à l'époque à 10,2 milliards de francs pour l'exercice budgétaire 1991, alors qu'en rythme de croisière l'impact sur les finances publiques a été estimé à près de 14 milliards par an. Il est difficile de prévoir la courbe exacte de l'évolution dans le temps du coût de la réforme fiscale, mais il est probable que l'impact au titre de l'exercice budgétaire 1992 se situera vers un montant de 12 à 13 milliards.

Ce coût supplémentaire de quelque 2 à 3 milliards de francs explique la croissance somme toute modeste des recettes ordinaires qui, avec un total de 115,3 milliards, ne progressent que de 6,3 milliards ou de 5,8% par rapport au budget voté pour 1991, soit un taux inférieur à la croissance du PIB en valeur. Si cependant on neutralise la charge additionnelle présumée de la réforme fiscale, les recettes ordinaires se trouvent marquées par un accroissement se situant quelque part entre 7,5 et 8,5%, soit un taux de progression compatible avec le rythme de croissance actuel de notre économie, même si on prend en compte le fait que l'élasticité des recettes fiscales par rapport à l'évolution du PIB dépasse l'unité.

Au chapitre des recettes extraordinaires, le projet de budget pour 1992 prévoit l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 1 milliard destinés au financement des dépenses extraordinaires qui sont inscrites au budget proprement dit, c'est-à-dire en dehors de celles qui sont opérées par l'intermédiaire des fonds spéciaux. Pour ce qui est plus précisément des investissements opérés par le truchement de ces fonds, il est à noter que le Gouvernement prévoit également l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 2 milliards de francs, ceci dans l'intérêt du financement des investissements du fonds des routes.

L'émission d'emprunts budgétaires et extra-budgétaires pour un montant total de 3 milliards n'est pas de nature à infléchir le développement favorable que nous enregistrons depuis l'année 1987 en matière de dette publique.

Même si l'endettement net à long terme de l'Etat devrait connaître un accroissement de quelque 1,5 milliard de francs, il n'en reste pas moins qu'à la clôture de l'exercice 1992 la dette exprimée par rapport au PIB ne devrait guère dépasser 4%, soit un rapport très favorable laissant intacte la capacité d'endettement de l'Etat.

Les conditions d'équilibre très favorables des finances publiques luxembourgeoises se reflètent également dans les soldes budgétaires successifs.

Le compte provisoire pour 1990 a en effet pu être clôturé avec un excédent de recettes de près de 500 millions de francs. Il convient cependant d'ajouter à ce solde budgétaire positif les dotations supplémentaires de plus de 7 milliards qui ont été opérées au profit des principaux fonds spéciaux de l'Etat.

Déduction faite de ces alimentations supplémentaires, le total net

des dépassements de crédits s'établit pour l'exercice 1990 à près de 5,9 milliards ou à 6,1% par rapport aux prévisions budgétaires. Ces dépassements s'expliquent pour l'essentiel :

- par un dépassement de 1,2 milliard au titre de la participation de l'Etat dans le financement de l'assurance-pension,
- par une participation accrue de plus de 600 millions au financement des allocations familiales, des prestations d'assurance-maladie et de maternité,
- par divers travaux de modernisation des bâtiments de l'Etat pour 800 millions,
- par une dépense supplémentaire de 400 millions au titre de l'application de la loi-cadre économique ainsi que
- par une aide majorée de près de 800 millions, au bénéfice de la Société Nationale des Chemins de Fer.

Du côté des recettes, le compte provisoire pour 1990 se solde par des plus-values de l'ordre de 12,7 milliards. Les plus-values de recettes relatives à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt retenu sur les traitements et salaires, à l'impôt sur les revenus de capitaux, à la taxe sur la valeur ajoutée, à la taxe d'abonnement et aux droits d'enregistrement représentent à elles seules deux tiers du total des plus-values en question. La conjoncture économique exceptionnelle des années 1988 et 1989 explique pour l'essentiel cette évolution très favorable des recettes de l'Etat.

La réforme fiscale d'envergure qui est entrée en vigueur au 1er janvier de l'année en cours ainsi que le retour à un rythme de croissance économique plus normal font que les comptes généraux à venir ne seront plus marqués par des plus-values d'un ordre de grandeur comparable.

Quelques chiffres récents permettent de vérifier le bien-fondé de cette affirmation. En matière d'impôt général sur le revenu par exemple et alors que les recettes effectives en 1990 et les prévisions pour 1991 sont pratiquement identiques (48,5 milliards), les résultats effectifs des premiers semestres font-elles entrevoir une stagnation, voire un léger recul des rentrées (25,6 milliards en 1990; 24,9 milliards en 1991). A noter qu'on peut constater une évolution à peu près identique en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Les recettes effectivement réalisées durant les six premiers mois ne varient pratiquement pas entre 1990 et 1991, alors que les prévisions de recettes pour 1991 ont cependant été établies à un niveau sensiblement plus élevé que celui des rentrées effectives de 1990 (17,2 milliards contre 15,9 milliards).

Afin d'éclairer autant que possible l'examen du projet de budget pour 1992 par les instances législatives et consultatives, le Gouvernement fera dresser un compte prévisionnel pour 1991. Dans l'attente de ce document qui aura un caractère essentiellement indicatif, on ne peut que rappeler que le budget voté pour l'exercice 1991 se solde par un excédent de recettes de près de 600 millions de francs.

Pour ce qui est de l'équilibre global du projet de budget pour 1992, il convient de relever qu'abstraction faite de l'emprunt budgétaire

de 1 milliard, le projet présente encore un excédent de recettes de près de 500 millions. Cet excédent a pour but de permettre le financement des dépenses additionnelles auxquelles le Gouvernement devra le cas échéant faire face d'ici la fin de l'exercice 1992. Le projet de budget renferme par ailleurs des provisions pour

amendements d'un montant de 150 millions. Ces provisions serviront entre autres à inscrire dans le cadre des amendements budgétaires les crédits indispensables à l'exécution de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

4. Les priorités politiques du projet de budget pour 1992

Dans sa déclaration du 24 juillet 1989, le Gouvernement a insisté sur la nécessité d'avoir constamment à l'esprit l'évolution à plus long terme de nos structures économiques et sociales avec le souci de l'infléchir dans le bon sens.

Dans une telle perspective, les trois axes principaux suivants ont été particulièrement retenus par le Gouvernement pour l'orientation de sa politique :

- 1) la préparation des échéances communautaires que sont l'achèvement du marché intérieur et la réalisation de l'union économique et monétaire ;
- 2) le redressement de l'évolution démographique et la consolidation du système de la protection sociale ;
- 3) la sauvegarde des équilibres fondamentaux : régional, sectoriel, écologique et social.

Conscient de la nécessité d'incorporer toujours davantage la dimension communautaire dans les stratégies à développer par les Etats membres, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de progresser activement en 1992 sur la voie de la diversification et de la modernisation de notre économie. Dans cette même optique, le projet de budget pour 1992 a été basé sur la nécessaire mobilisation des capacités d'innovation et de modernisation dans les différents secteurs de la vie économique. Etant donné qu'une telle approche ne peut faire abstraction de l'environnement dans lequel évoluent les différents secteurs, le Gouvernement a également réservé une grande importance à l'amélioration des infrastructures par le biais notamment d'un renforcement des moyens budgétaires alloués aux principaux fonds d'investissements.

Comme la compétitivité d'une économie est directement fonction de la valeur de son capital humain, les moyens financiers affectés à l'éducation ont été sensiblement renforcés. Dans ce cadre se situe également la politique familiale, qui au fil des dernières années a pu bénéficier d'une augmentation très importante de son environnement financier.

Le projet de budget pour 1992 comporte pour la troisième année consécutive un accroissement sensible des aides directes et indirectes en faveur des entreprises.

Cette orientation se manifeste de la façon la plus évidente dans la progression des crédits prévus au titre de la loi-cadre économique ; ceux-ci augmentent globalement d'un montant de 250 millions ou de 19% par rapport à 1991. Les actions de promotion économique atteignent un niveau particulièrement élevé en 1992 (209 millions), les crédits afférents, prévus aux budgets des Ministères de l'Economie et des Affaires étrangères doublant en l'espace

de deux ans.

Quant au secteur des classes moyennes, l'augmentation de 10% du budget ordinaire du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme traduit la poursuite du développement des interventions en faveur de ce secteur ; la légère régression par rapport à 1991 du budget total de ce département (-3,6%) s'explique en fait par la présence d'éléments exceptionnels au budget extraordinaire de 1991, tels la subvention au profit de la coopérative Coboulux et de celle d'Ettelbruck ainsi que la part essentielle du coût du terrain acquis par la Chambre des Métiers en vue de la construction de son nouvel immeuble administratif, coût pris en charge par l'Etat (par rapport à 1990, la croissance du budget total de ce département se situe à 10%).

Cet important effort d'aide à l'investissement des entreprises privées est complété par un volume notablement accru d'investissements publics qui témoigne de la volonté du Gouvernement de créer et de parfaire les infrastructures publiques indispensables à la restructuration et à l'expansion du potentiel de production de notre économie.

En effet, le total des dépenses d'investissements budgétisées, c'est-à-dire les dépenses inscrites directement au budget majorées des dépenses prévues à charge des fonds spéciaux d'investissements, passe de près de 14,1 milliards dans le budget voté pour 1991 à près de 16,3 milliards dans le projet de budget pour 1992, soit une augmentation de quelque 2,2 milliards ou de 15,7% d'une année sur l'autre.

Le niveau déjà très élevé des investissements publics sera non seulement maintenu mais encore accentué en 1992 : la part des dépenses d'investissements dans le total des dépenses de l'Etat passera ainsi de 12,2 à 13,2%, tandis que exprimées par rapport au PIB national, ces mêmes dépenses d'investissements passeront de 3,96 à 4,27%, soit la propension d'investissement public la plus forte de la Communauté.

Cette vue d'ensemble des investissements directs de l'Etat montre que l'effort d'équipement du secteur public est poursuivi activement pendant l'exercice en cours et le sera aussi durant l'exercice à venir. En effet, conformément à son programme, le Gouvernement a opté - dans le cadre des opérations réalisées par l'intermédiaire des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) - pour une intensification sélective des investissements dans les domaines où il importe de combler encore des retards.

Compte tenu des programmes d'investissements arrêtés par le Gouvernement, le total des dépenses prévues pour 1992 atteindra le double de celles réalisées en 1990. A noter qu'au cours de la période

1985-1990, l'ensemble des dépenses afférentes a connu une progression moyenne de 10,7% l'an, ce qui est nettement supérieur à l'augmentation moyenne du total des dépenses de l'Etat (+6,6% par an).

A cet égard il convient de relever plus particulièrement :

- l'augmentation massive des dépenses des fonds d'investissements publics administratifs scolaires et sanitaires : les dépenses prévues pour 1992 atteindront le triple de celles réalisées en 1990 ;
- l'accélération des investissements en matière d'infrastructure autoroutière : de 1990 à 1991 les dépenses à charge de ce fonds passent de 2,1 milliards à plus de 3,3 milliards de francs pour se stabiliser à ce niveau au cours des prochains exercices ;
- l'intensification des investissements en matière de protection de la nature : les dépenses afférentes qui dépassaient à peine 400 millions en moyenne au cours de la période 1985 - 1990 s'établiront à plus d'un milliard de francs en 1991 - 1992 d'après les prévisions actuelles ;
- la poursuite de l'extension des équipements de télécommunications : les investissements afférents augmenteront de plus de 20% en 1991 et de plus de 30% en 1992.

Sur le plan des crédits budgétaires il importe de signaler l'effort particulier consenti en faveur des dépenses d'investissements à réaliser au profit des établissements d'enseignement dont les crédits sont quasiment doublés (282 millions pour 1992 contre 145 millions pour 1991). En 1992 l'accent sera mis sur le renforcement de la sécurité dans les bâtiments scolaires (60 millions) ainsi que sur la création de structures d'accueil, tel que l'aménagement de bibliothèques, de salles de lecture, de salles de travaux dirigés, de salles de séjour, de cantines, etc. (54 millions).

En dehors des investissements exécutés directement pour son propre compte, l'Etat intervient également indirectement par le biais de l'allocation de subventions en capital ou de subventions d'intérêt afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques ainsi que du secteur privé.

A ce titre il y a lieu de citer :

- la majoration de 34% des crédits en faveur des investissements en matière hospitalière en ce qui concerne les projets en cours et les projets nouveaux (536,8 millions en 1991 et 716,8 millions en 1992) ;
- la majoration de 378 millions à 633 millions (+67,5%) des subsides dans l'intérêt de la construction, de la modernisation et de l'équipement de centres d'accueil, de foyers de jour, de maisons de retraite, de foyers de nuit et de services d'aides à domicile au profit de particuliers, d'associations, de communes, de syndicats de communes ou d'établissements publics gérés par des communes ;
- les contributions traditionnelles de l'Etat en faveur du développement de l'infrastructure sportive (fonds national d'équipement sportif) et touristique (programme quinquennal) dont les

dotations pour 1992 s'élèvent respectivement à 110 et 138 millions et auxquelles il faut ajouter dorénavant la participation dans la construction de centres culturels régionaux (50 millions pour 1992) ;

le maintien à quelque 2 milliards de francs des aides en faveur de la construction d'ensembles de logements sociaux ainsi que de l'aide au logement (subventions d'intérêt et primes de construction et d'acquisition) ;

finalement, la participation nouvelle de l'Etat à la construction de logements collectifs pour travailleurs immigrés par les entreprises privées (50 millions pour 1992).

Comme ce fut le cas pour le budget de 1991, le projet de budget pour 1992 porte l'emprunte de l'accroissement très sensible des crédits prévus dans l'intérêt du financement des prestations de la sécurité sociale.

Globalement ceux-ci dépassent pour la première fois le seuil de 20% du budget total et progressent de :

- 838 millions ou de 11% pour l'assurance-maternité ;
- 1.550 millions ou de 12% pour l'assurance-pension.

L'augmentation des crédits destinés au financement de l'assurance maladie-maternité reflète la dynamique des dépenses sous l'empire de la législation existante, les répercussions budgétaires du projet de réforme de l'assurance-maladie, toujours en discussion, n'étant pas prises en compte dans l'évaluation des crédits inscrits au projet de budget pour 1992.

Quoique subissant toujours la dynamique particulière de la contribution due par l'Etat au titre de l'article 68 du Code des assurances sociales, la progression des crédits en cause tient compte du ralentissement de l'évolution de cette dépense constaté en 1990 - ralentissement dont les causes, durables ou non, ne peuvent être précisées actuellement, mais l'intervention globale de l'Etat subit également l'effet de la croissance très vive des prestations de maternité (+115 millions ou +13%) et notamment des prestations en espèces y relatives.

Les crédits représentant la participation de l'Etat au financement de l'assurance-pension subissent pour l'essentiel l'effet du relèvement du plafond cotisable prévu par la loi du 24 avril 1991 ayant pour objet l'amélioration des pensions du régime contributif (+400 millions), ainsi que la croissance prévisible de la masse cotisable (+11% au N.I. 100), due à l'évolution tant du niveau réel des salaires que surtout du nombre des cotisants.

Le projet de budget pour 1992 marque une étape supplémentaire importante dans la mise en place d'infrastructures appropriées aux familles, aux personnes âgées, à certaines catégories de personnes défavorisées ainsi qu'aux personnes, notamment âgées, dépendantes.

Du côté du Ministère de la Famille, les crédits consacrés au fonctionnement de foyers de jour pour enfants connaissent ainsi une progression de près de 11%, l'Etat cherchant par ailleurs à inciter désormais aussi les employeurs à participer à la création de telles structures d'accueil.

Les infrastructures mises à la disposition des personnes âgées connaissent également un développement important, la meilleure illustration en étant le doublement des crédits inscrits à cet effet au budget des dépenses extraordinaires.

Il convient de signaler aussi la relance de la politique de construction de foyers pour immigrés, soit directement par l'Etat ou par le fonds pour le logement à coût modéré, soit indirectement grâce à l'octroi de subventions aux employeurs qui prennent de telles initiatives.

Dans le domaine sanitaire, l'accent est porté une fois de plus sur le développement de l'infrastructure hospitalière, ce dont témoigne l'accroissement sensible du budget extraordinaire du Ministère de la Santé (20%).

Le budget ordinaire est marqué par un nouvel accroissement global des crédits au profit des personnes âgées dépendantes; en particulier les crédits réservés au paiement de l'allocation de soins et à la participation aux frais d'hospitalisation des personnes reconnues cas d'hébergement et disposant de revenus insuffisants sont relevés sensiblement (respectivement +26,5 millions et +46 millions), l'ampleur réelle de cette dernière dépense ne s'étant révélée qu'au courant de l'exercice 1990. Enfin le budget se ressent de la progression des frais du personnel employé dans les maisons de soins de l'Etat.

Parallèlement, les efforts en matière de développement des services de médecine médico-socio-thérapeutique ainsi que des actions de médecine préventive et sociale sont poursuivis ainsi que le montre la progression des crédits afférents.

Le Gouvernement s'est engagé depuis plusieurs exercices déjà dans la voie de l'adaptation des moyens financiers consacrés par notre pays à la coopération au développement au niveau de ses ressources tel qu'il se reflète dans le concept de produit national brut.

Un pas supplémentaire dans cette voie sera franchi en 1992, exercice qui verra passer les dépenses consacrées à l'aide au développement à 942,4 millions (+35,4% par rapport aux crédits votés pour 1991). Ce montant qui correspond à 0,24% du produit national brut s'inscrit dans la démarche du Gouvernement visant à atteindre en 1995 un niveau d'aide publique au développement équivalent à 0,35% du produit national brut. Les augmentations

de crédits les plus importantes sont enregistrées concernant les moyens financiers mis à la disposition du Fonds de la coopération au développement et la contribution du Luxembourg au Fonds européen de développement.

Cette énumération des nouveaux accents politiques placés par le Gouvernement lors de la mise au point du projet de budget des dépenses pour 1992 est loin d'être exhaustive. Le projet de budget tend, en effet, à mettre en oeuvre un grand nombre d'initiatives nouvelles dans d'autres domaines ou à amplifier la portée de mesures déjà existantes dans les divers secteurs de l'action gouvernementale (affaires culturelles; justice; force publique; éducation physique et sports; éducation nationale; famille; santé; environnement; classes moyennes, tourisme; transports et communications, etc.).

En matière de mesures fiscales, le projet de budget pour 1992 se trouve marqué par une adaptation linéaire et générale du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution des prix ainsi que par l'accentuation des effets budgétaires de la réforme fiscale qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1991.

Bien qu'une actualisation des dispositions tarifaires introduites par la loi du 6 décembre 1990 portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects avec effet à compter de l'année d'imposition 1991 ne soit pas à envisager - le taux de référence conditionnant une révision tarifaire étant de 5% -, le Gouvernement propose nonobstant ce fait une adaptation linéaire et générale de l'ordre de 3,2% des tranches de revenu du tarif de base de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

En considération du parallélisme introduit par la loi du 6 décembre 1990 entre le plafond de la modération d'impôt pour enfants et les montants de l'abattement pour la prise en charge d'enfants ne vivant pas dans le ménage du contribuable ainsi que de l'abattement monoparental, le Gouvernement propose de maintenir cette relation en majorant à due concurrence les montants des abattements en question.

Les moins-values de recettes consécutives à cette adaptation du tarif seront de l'ordre de 440 millions de francs au titre de l'exercice budgétaire 1992 et en rapport avec l'impôt retenu sur les salaires et pensions. L'incidence de la révision sur le produit de l'impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette ne se fera sentir qu'à partir des exercices budgétaires subséquents.

Conclusion

D'aucuns ne manqueront pas de reprocher au projet de budget pour 1992 l'absence de mesures nouvelles spectaculaires. Or, c'est précisément la consolidation des acquis et priorités budgétaires affirmées au cours des dernières années combinée à un financement interne de la réforme fiscale d'envergure de l'année 1991 qui constitue le point fort de l'option budgétaire retenue par le Gouvernement.

En dépit du coût de cette réforme - de l'ordre de 12 à 13 milliards - le projet de budget pour 1992 a pu être présenté en équilibre, voire avec un léger excédent de recettes. Il se confirme dès lors que les allègements fiscaux accordés sont des allègements en termes nets qui n'exigent pas le recours à des sources de financement nouvelles. Le Gouvernement a même pu s'avancer, de manière limitée il est vrai, dans la voie d'allègements fiscaux supplémentaires. Il l'a fait en proposant une adaptation linéaire et générale du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sans que la loi ne l'y oblige.

L'équilibre budgétaire n'a cependant pu être réalisé que grâce à une bonne maîtrise de l'évolution des dépenses budgétaires. En proposant un accroissement des dépenses qui reste en-deça de la norme budgétaire, c.-à-d. des potentialités de croissance économique à moyen terme, le Gouvernement poursuit sa politique budgétaire responsable et prudente des années antérieures.

Cette discipline budgétaire clairement affichée ne n'est cependant pas faite au détriment des priorités de l'action politique. En effet, tant sur le plan économique que social, le Gouvernement propose de poursuivre, voire de renforcer, l'action publique au profit des

autres agents économiques. L'intensification des efforts d'investissements, déjà très substantiels au cours des années écoulées, en constitue peut-être la preuve la plus probante. Un examen plus approfondi du projet de budget permettra cependant de vérifier que, d'une façon plus générale, le Gouvernement a essayé de tenir compte des besoins réels existant dans tous les domaines.

Avec la présentation du dernier projet de budget qui précède l'échéance de l'achèvement du marché intérieur, le Gouvernement croit avoir amélioré une fois de plus les conditions dans lesquelles les acteurs de la vie économique et sociale luxembourgeoise peuvent se préparer à l'échéance communautaire de 1993. La réforme fiscale vient de sortir ses effets dès l'année en cours, l'intensification des transferts en faveur du secteur privé et l'explosion des dépenses d'investissement public constituent un paquet dont l'impact global est impressionnant.

Le Gouvernement est convaincu que cette politique - qui ne pourra cependant qu'accompagner l'effort des autres agents économiques - est de nature à assurer au mieux l'avenir du pays. La reprise économique mondiale aidant, les défis certains, auxquels les bouleversements dans le monde en général et en Europe en particulier vont confronter également les acteurs qui exercent leurs activités à partir du Grand-Duché, pourront dès lors être relevés de pied ferme.

Le Gouvernement espère dès lors que cette approche budgétaire responsable pourra être partagée tant par le pouvoir législatif que par les forces vives de la nation.